

LE CONFÉDÉRÉ

ORGANE DES LIBÉRAUX-RADICAUX VALAISANS
PARAISANT A MARTIGNY

PRIX D'ABONNEMENT :

SUISSE : Un an fr. 8.-
Avec „Bulletin officiel“ fr. 12.50
COMPTES DE CHÈQUES POSTAUX 11 c 50
Joindre 20 ct. en timbres poste à toute demande de changement d'adresse.

ETRANGER : Un an fr. 16.-
Avec „Bulletin officiel“ fr. 21.-
(Expédition une fois par semaine ensemble)

TÉLÉPHONES :

RÉDACTION 61.031
ABONNEMENTS ET SECRÉTARIAT
DU PARTI 61.303
ANNONCES 61.252
A MARTIGNY

ANNONCES (le mm. ligne ou son espace) CANTON : 8 ct. ; SUISSE : 10 ct. ; ETRANGER : 10 ct.
RÉCLAMES (le mm. ligne 2 colonnes/81 mm.) CANTON : 20 ct. ; SUISSE : 30 ct. ; ETRANGER : 30 ct.

AVIS MORTUAIRES
(2 colonnes) : 20 ct.



Compte de chèques postaux
11 c 500

Régie des Annonces : ORELL FUSLI-ANNONCES, Martigny, Avenue de la Gare, et succursales dans toutes les principales villes suisses.

Echos d'une manifestation

Dimanche dernier, les Fanfares et chorales conservatrices du Centre se sont réunies à Bovernier.

Ce fut, selon l'usage, l'occasion, pour divers magistrats, de prononcer des discours politiques et de faire le panégyrique du parti conservateur valaisan.

C'est dans l'ordre des choses.

Nous ne pouvons cependant pas cacher la surprise que nous cause le compte rendu du *Nouvel-Liste*.

M. Evéquo, l'ex-grand chef du parti conservateur, aurait déclaré :

« Les élections au Grand Conseil ont affirmé et affirmé la vitalité du parti conservateur. »

Décidément, le « doyen » n'est pas bien difficile ; il est vrai qu'après l'échec personnel qu'il a enregistré dans son fief, dans le district de Conthey, où son étoile a singulièrement pâli, il peut considérer que son parti a été peut-être moins amoindri que lui-même !

Les résultats brutaux sont là ; les conservateurs ont perdu des sièges à Monthey, St-Maurice, dans l'Entremont, à Sion, à Sierre ; même si l'on ne tient pas compte de l'élection d'un certain nombre de Jeunes conservateurs, c'est une perte sèche.

Ce résultat, selon M. Evéquo, a confirmé la vitalité du parti conservateur...

C'est un point de vue, celui des écrivains, par exemple, qui progressent en reculant !!

Le nouveau magistrat qu'est M. Oscar de Chastonay a entonné le même refrain.

« Où sont les victoires promises à nos dépens ? » s'est-il écrié.

Le nouveau chef du Département des finances, qui est familiarisé avec les chiffres — il faut du moins le souhaiter pour la bonne gestion des affaires du canton — ne lit-il pas le *Bulletin officiel*, et, en sa qualité de journaliste, n'a-t-il pas suivi de près les résultats des élections ?

Il a pu, il est vrai, manifester sa joie en s'écriant :

« Le Valais reste conservateur ! »

D'accord, mais la vérité est en marche, et si tous les électeurs pouvaient exprimer librement leur volonté, la majorité conservatrice se réduirait considérablement.

M. de Chastonay n'a pu s'empêcher de conclure que le parti conservateur n'a pas démérité et demeure le digne serviteur du pays.

Une question s'impose :

Qui a gouverné le canton au cours des dix dernières années ? qui est responsable de la dette qui pèse si lourdement sur les épaules des contribuables, qui nous a conduit au gâchis et au désordre, que la commission des finances s'est vue dans l'obligation de combattre ? qui a fait de notre beau Valais la risée de la Suisse ?

Si c'est ce que le nouveau magistrat appelle être le digne serviteur du pays, il n'est réellement pas difficile...

M. le conseiller d'Etat Troillet, lui, a déclaré que ce n'était pas par faiblesse que les conservateurs en étaient venus à la collaboration : « quand on est assez fort, déclara-t-il, on peut être bon prince et la générosité a été préférable à la violence ! »

M. le président du Gouvernement voudra-t-il nous dire alors pourquoi son parti a attendu 10 ans pour faire cette proposition ?

Le parti conservateur n'était-il pas plus puissant il y a quelques années que maintenant ?

Le régime conservateur, dit-on, a enrichi le pays en lui donnant les moyens de s'enrichir en l'équipant.

Chacun sait que c'est là une inexactitude ; si le pays a pu s'équiper, c'est grâce à l'initiative de certains citoyens, qui ne sont pas tous conservateurs, et surtout grâce aux subventions fédérales. Les chiffres le prouvent.

Le Valais équipé pour s'enrichir ! Les producteurs et les commerçants ne s'en sont guère aperçus, eux qui voient les recettes diminuer, tandis que les impôts augmentent.

Nous aimerions savoir, par exemple, ce qui a été prévu par le Gouvernement pour l'écoulement de nos vins.

Pourquoi restent-ils en cave, alors que ceux de Neuchâtel, Vaud et Genève se sont vendus et se vendent facilement.

Sont-ce là les conséquences de l'équipement dû au parti conservateur ?

Les contribuables et les intéressés aimeraient bien être fixés.

Mr.

Charrat en fête

La commune de Charrat sera en fête dimanche 9 et lundi 10 mai.

Dimanche, fête musicale et politique, le 51me festival des Fanfares villageoises du Centre, l'épave dorsale de notre parti ; tous les libéraux-radicaux, magistrats en tête, assisteront à cette belle manifestation qui constitue en fait les assises populaires libérales-radicales du Valais.

Lundi, fête patriotique, sans couleur politique, à laquelle tous les ressortissants de Charrat sont spécialement conviés.

En 1814, eut lieu la désassociation des communes par le partage des biens communaux entre Martigny-Plaine et Martigny-Montagne.

A la suite de diverses circonstances, les électeurs du Bourg de Charrat se réunirent le 15 mai 1836 pour trancher la question de savoir s'ils voulaient le partage ou non.

Trois citoyens se prononcèrent contre, 45 pour. Le procès-verbal de cette décision est signée par Jacques Sauthier, conseiller, Joseph Giroud, conseiller ; François Gay, syndic.

Le résultat fut communiqué au Conseil d'Etat qui le ratifia et le 25 octobre 1936 Charrat était déclaré commune autonome.

C'est donc cet événement qui sera fêté lundi, et pour bien montrer que les Martignerains n'en ont conservé aucune rancune, le président de la Ville prendra la parole, et le soir l'Harmonie municipale de Martigny donnera un concert.

Voici le programme de la journée des Fanfares villageoises du Centre, de dimanche 9 mai :

PROGRAMME DU FESTIVAL

8 h. 40 Arrivée des sociétés, place de la Gare ; répétition du morceau d'ensemble.
9 h. 15 Cortège par groupes.
10 h. Discours de réception. Vin d'honneur. Exécution du morceau d'ensemble. Assemblée des délégués. Remise des médailles et diplômes.
11 h. Défilé par société.
12 h. Banquet. Concert. Discours.

PROGRAMME DU CONCERT

Riddes, « L'Abeille », Les 2 marquis, de J. Bouchel. Vétroz, « L'Union », Légende héroïque, de L. Reynaud. Chamoson, « Harmonie La Villageoise », Le Barbier de Séville, ouverture de G. Rossini.

Conthey, « L'Lyre », Rocher de Cornillon, A. L. Doyen Iséables, « L'Helvétia », Les Chevaliers du Travail, fantaisie de P. Pautrat.

Fully, « La Liberté », Finlandia, de J. L. Sibélius. Saillon, « L'Helvétienne », Sylvana, ouv. de Weber. Vex, « L'Aurore », Grande marche triomphale, de Vanremoortel.

Leytron, « La Persévérance », Nabuchodonosor, ouverture de l'Opéra, de G. Verdi.

Salins, « La Liberté », Lustspiel, ouv., C. Friedmann. Ardon, « Helvétia », Marche de Gala, d'Allier.

Grône, « La Liberté », Norma, de Bellini. Sembrancher, « L'Avenir », Les Sabots de Suzon, ouverture de Staz, de F. Popy.

Liddes, « La Fraternité », Nabuchodonosor, Mosaïque de l'Opéra, de M. J. Kessels.

Saxon, « La Concordia », Guillaume Tell, de Rossini. Orsières, « L'Echo d'Orny », Marie-Henriette, de L. Montagne.

Charrat, « L'Indépendante », Grande marche inaugurale, de V. Bury.

HORAIRE DES TRAINS

Charrat-Fully, arrivées :

De Sion : 8 h. 40 (train spécial), 9 h. 34, 11.37 ;
De Martigny : 8 h. 48 — 11 h. 20.

Charrat-Fully, départs :

pour Sion : 17 h. 36 - 18 h. 30 (train spécial) - 19.28
pour Martigny : 17 h. 42 - 20 h. 12.

N.-B. — Les trains directs partant de Sion à 12 h. 15, de St-Maurice à 12 h. 34, de Martigny à 12 h. 48 feront arrêt à Charrat.

Et voici le programme de la journée de lundi, 10e anniversaire du Charrat autonome :

11 h. Cortège, départ de la maison communale.
11 h. 45 Vin d'honneur.
12 h. 30 Banquet (cantine couverte).
Réception. Discours.
Productions des sociétés locales : Fanfare l'« Indépendante », Société de chant la « Voix des Champs » et Société de gymnastique l'« Helvétia ».
dès 20 h., Soirée familiale à la cantine, grand concert par l'Harmonie municipale de Martigny-Ville.
BAL.

Un train circulera entre Charrat et Martigny, après le spectacle. Départ de Charrat à 23 h. 30.

Les examens des apprentis

Les apprentis de banque et de commerce ont terminé leurs examens et la proclamation des résultats fut l'occasion d'une fête intime à l'Hôtel de la Paix, à Sion.

Il y avait là les experts, les membres de la commission d'apprentissage entourant les représentants de la ville et de la bourgeoisie : MM. Joseph Kuntschen et Albert de Torrenté.

M. Arnold, président de la section séduinoise de la Société suisse des commerçants, salua ses hôtes avec la verve et la bonne humeur dont il est coutumier et il félicita les apprentis de leurs efforts et de leurs travaux : cette année, aucun d'eux n'a échoué ses examens et ce fait est vraiment réconfortant.

M. Mabillard le souligna comme il convient en mêlant à ses encouragements les conseils de l'expérience. Il sut tenir à cette jeunesse en plein espoir des propos virils et sans lui ménager les compliments il ne lui cacha point l'apreté de la vie.

Mais citant Maurois il rappela que le succès est un mélange heureux d'honnêteté et d'ardeur.

A notre époque, ajouta-t-il, rien ne sert de se plaindre, il faut se battre.

Par sa volonté, sa valeur personnelle et son travail, chacun peut se créer une situation qu'on aurait tort de vouloir acquérir par la chance. Les mieux préparés sont aujourd'hui les plus sûrs du succès.

M. Mabillard rendit hommage à M. René Boll qui passa brillamment ses examens, et qui tout au long de la soirée, allait d'ailleurs recueillir des félicitations chaleureuses.

On n'entend jamais sans émotion M. William Haenni qui parle à la jeunesse en homme à la fois sensible et averti. Il sait que l'existence est parfois cruelle, et s'il le dit, c'est pour mieux raffermir les courages, réveiller les consciences, préparer les cœurs aux durs combats de demain.

Il eut pour magnifier la famille et le pays, des mots tout empreints de sagesse et de bonté dont on

veut espérer qu'ils ne resteront pas sans écho. Puis, il proclama la nécessité du travail à la clarté d'une pensée de Vauvernargues : « Les paresseux ont toujours envie de faire quelque chose, mais ils ne font jamais rien. »

A son tour, M. Losey, secrétaire romand, qui s'exprime avec autant de précision que de franchise, apporta ses vœux aux apprentis, et tout d'abord souligna leurs mérites.

Rarement, déclara-t-il en outre, il m'a été donné d'examiner des travaux de la valeur de ceux de M. René Boll et de M. Rouiller, et cette louange il la dédia avec simplicité à ceux qui la méritaient.

M. Fluckiger et M. Arnold la confirmèrent un peu plus tard, et M. René Boll fut ainsi récompensé d'un labeur patient et lucide.

M. Losey ne berça pas d'illusions son jeune auditoire et pourtant, constata-t-il, s'il existe en Suisse environ 4000 chômeurs dans les professions commerciales, en dépit de l'amélioration de la situation générale, il ne faut pas se décourager : le personnel qualifié manque...

Et l'orateur énuméra des cas frappants de cette anomalie. Il apporta à ceux qui sont décidés à développer leur savoir un réconfort certain.

M. Kuntschen, président de la ville, assura les apprentis du bienveillant appui des autorités qui mettent en eux leur confiance et leur espoir, et il montra qu'en Valais, l'homme ardent, travailleur, intelligent, peut et doit jouer un rôle.

Enfin, M. Arnold fut promu major de table et les propos charmants de M. Fluckiger alternèrent avec ceux doucement enjoués de M. René Boll au nom des diplômés romands et de M. Lehner au nom des diplômés allemands. On applaudit également aux productions musicales de MM. Hallenbarter et Charbonnet.

Les apprentis étaient tout à leur bonheur et semblaient prêts à commencer avec courage et foi un apprentissage autrement plus dur que l'autre :

Celui de la vie... A. M.
(Voir le palmarès dans la chronique séduinoise)

Parti radical-démocratique

Le parti radical-démocratique suisse s'est adapté avec décision et énergie à la nouvelle situation créée par le mouvement des lignes directrices. La preuve en est donnée par les dernières décisions de son comité central et par la résolution qui a été prise de procéder à une révision du programme du parti, de 1931, en face de la situation politique en partie nouvelle, devant laquelle on se trouve actuellement. Les programmes de parti ne peuvent, en effet, prétendre à l'immortalité, ni à une actualité immuable ; ils doivent s'adapter au présent politique et économique. Peu de mois déjà après qu'eut été établi notre programme actuellement en vigueur est survenue la crise économique mondiale qui a atteint la Suisse après les autres cependant — et qui a modifié, avec les opinions de beaucoup d'entre les citoyens, la vie politique même du pays.

Un parti d'opinion, comme le nôtre, doit se prononcer sur les questions que pose la situation nouvellement établie. Au mois de février 1937 déjà, les principes de la politique radicale-démocratique ont été formulés à nouveau. Les récentes décisions du parti radical suisse, à Lucerne, sont en quelque sorte l'expression de la réalisation pratique de ces principes. Dans ses grandes lignes, le programme du parti, de 1931, subsistera, tandis que des tâches nouvelles sont venues le compléter, dans le domaine économique et social essentiellement. On utilisera pour cela les résultats des délibérations de la commission d'experts économistes de la Confédération.

La réforme des finances fédérales et l'assainissement de l'économie des transports publics, qui ne se bornera pas aux Chemins de fer fédéraux, mais doit s'étendre aussi au problème des lignes de chemins de fer secondaires, sont deux questions de la plus haute importance pour le pays. La lutte contre le chômage et l'encouragement à la construction constituent aussi des tâches de tout premier ordre. Il faut trouver une solution pour faire rentrer dans le domaine de la production les chômeurs qui en sont momentanément sortis, et éviter, d'autre part, un emploi improductif de capitaux. Le chômage ne peut être combattu sans l'existence d'un plan solidement établi. A ce point de vue, il importe d'opposer un projet à celui que propose l'initiative socialiste. Un nouveau plan, du genre de celui que propose cette initiative, est inutile, la Confédération ayant fait le nécessaire, dans une large mesure, pour assurer les moyens de créer des possibilités de travail et pour lutter contre la crise, même en ne recourant pas aux crédits fictifs résultant de la dévaluation du franc.

Une nécessité à ne pas négliger est celle d'une liberté économique plus grande, car c'est sous le signe de cette liberté que peut de nouveau prospérer un pays qui dépend, comme c'est le cas du nôtre, de ses exportations, de son industrie hôtelière et de ses importations de matière première et d'alimentation. C'est donc avec raison que les principes du parti radical-démocratique suisse sont ceux du libéralisme économique, de la suppression de la « politique de secours » et de la « limitation de l'économie » adoptées jusqu'à présent, pendant la durée de la crise.

Mais, comme l'a fait remarquer avec raison le conseiller fédéral Obrecht, au Comptoir de Bâle, on doit espérer que les milieux économiques ne se refuseront pas d'accepter, dans les limites supportables, les revendications sociales vraiment justifiées. C'est là le plus sûr moyen de combler le fossé qui sépare les classes populaires dans plusieurs de nos cantons. Les années de crise 1931-1936 ont occasionné un ralentissement, voire un arrêt de la politique sociale, dans notre pays. Il est donc fort heureux que les décisions du Comité central du parti radical-démocratique tendent à l'institution générale du contrat collectif de travail. Le perfectionnement de la réglementation des conflits, demandé également, ne constitue plus guère aujourd'hui un problème, à proprement parler, car les offices de conciliation cantonaux et citadins fonctionnent déjà généralement bien, et ils ont grandement contribué à applanir les difficultés, dans le domaine économique et social. Mais il est trop de cantons et de communes où cet important instrument de la paix sociale fait encore défaut, ou ne fonctionne pas de façon satisfaisante. Il faut que ces lacunes disparaissent au plus tôt.

P. R.-D.

Lecteurs. — Rappelez-vous que le Confédéré est le journal le mieux renseigné du canton, et que son abonnement ne coûte que 8 fr. par an. Coût de l'abonnement jusqu'au 31 décembre 1937 : fr. 5.60.

Lutte contre le gel ce printemps

Selon les renseignements recueillis par la commission cantonale de gel, les agriculteurs ont installé dans la plaine du Rhône, en printemps 1937, près de 26.000 chaufferettes à mazout. Le plus grand nombre est concentré dans la zone de Saxon et environs. Le ravitaillement en combustible est assuré, dans les régions organisées, par les Associations locales de producteurs de fruits et légumes. Les commandes sont passées à l'Office central de l'Union valaisanne de ces producteurs qui a la possibilité de faire des livraisons à crédit, payables à l'époque de la récolte, grâce à un prêt consenti par la Confédération sur la demande du canton.

Quelques particuliers ont installé des sonneries automatiques pour être alertés dès que la température descend près de zéro degré. Certaines localités, telle Saxon, ont placé des sirènes d'alarme dont profite toute la population en cas de gel.

Dans le même ordre d'idées, l'Ecole cant. d'agr. de Châteaufort signale tout début de gel nocturne à la Centrale téléphonique de Sion. Celle-ci transmet le message d'alarme aux abonnés qui lui en font la demande. Les jours ensoleillés du commencement d'avril faisaient bien augurer de la saison et, malgré un mois de mars neigeux et brumeux, on pouvait espérer ne pas avoir besoin de faire usage des chaufferettes distribuées dans les cultures.

Après Pâques, les arbres ont fleuri normalement pour atteindre leur complet épanouissement vers la St-Marc, 25 avril. Après des hausses et des baisses alternatives, par suite de la proximité de la neige, la température fit une chute brusque dans la nuit du 20, durant laquelle on a enregistré une moyenne allant de moins 2 à moins 2 degrés et demi. Les chaufferettes ont été mises en marche dans toute la plaine du Rhône, de Sierre à Martigny. Les nuits du samedi 24, lundi 25 et mardi 26 furent également très froides, sans cependant mettre sérieusement en danger les cultures fruitières. En maints endroits, les appareils ont dû être allumés pendant 1 1/2 à 2 h. On a noté, à chaque nuit susmentionnée, des températures voisines de moins de 20 C. Elles ont été suffisantes pour provoquer, par places, dans la plaine, des dégâts aux arbricottiers situés en dehors des zones chauffées.

D'une façon générale, pour le moment, le printemps 1937 a été bien meilleur que celui de 1936. Il faut espérer que le temps suivra son évolution normale et qu'il nous évitera ces sautes d'humeur si néfastes en mai 1935. Afin d'orienter les intéressés, d'une façon exacte, sur le moment propice d'allumage des chaufferettes, nous donnons ci-après un tableau publié par M. le Dr Faes, directeur de la Station fédérale d'essais viticoles à Lausanne et indiquant le degré de sensibilité des différentes espèces fruitières. Ces températures ont été établies par le bureau météorologique de Californie à la suite d'observations faites de 1915 à 1931.

Espèces	Bouton fermé	Floraison	Format. du degré	compl. degr.	fruit. degr.
Arbricotier	-3	-1 1/2	-0,5		
Amandier	-3	-3	-1		
Cerisier	-4 1/2	-2	-1		
Noyer	-1	-1	-1		
Pêcher	-4	-3	-1		
Poirier	-4	-2	-1		
Pommier	-4	-2	-2		
Prunier	-4	-2	-1		
Prunier à pruneaux	-5	-3	-1		

Nos agriculteurs feront bien à l'avenir de s'inspirer de ces minima pour régler leurs appareils. Ils pourront ainsi obtenir des résultats suffisants avec un minimum de consommation.

Comm. cant. du gel : A. Luisier, directeur.

Programme des concours de jeune bétail 1937. — Race d'Hérens :

- 10 mai : Vétroz, 8 h. ; Conthey-Bourg 9 h. 30 ; Aven-Conthey 13 h. 30 ; Châteaufort 17 h. 30.
- 11 mai : Ardon 8 h. ; Chamoson 9 h. 30 ; Riddes 13 h. 30 ; Leytron 15 h. ; Saillon 16 h.
- 12 mai : Châble 8 h. 30 ; Verbier 9 h. ; Médières 10 h. ; Sarreyer 10 h. 30 ; Verségères 13 h. 30.
- 13 mai : Bovernier 8 h. 30 ; Sembrancher 10 h. ; Levron 13 h. 30 ; Vollèges 16 h.
- 14 mai : Agettes 8 h. 30 ; Nendaz 10 h. ; Nax, 14 h. ; St-Martin 16 h.
- 15 mai : Martigny-Ville 8 h. 30 ; Martigny-Bourg 9 h. 30 ; Charrat 11 h. ; Fully 14 h. ; Saxon, 16 h.
- 17 mai : Venthône 8 h. ; Chermignon 9 h. 30 ; Lens 11 h. ; Grône 15 h. ; Chalais 16 h. 30.
- 18 mai : Mayoug 8 h. 30 ; Grimetz 10 h. ; St-Luc 14 h. ; Mission 16 h.
- 19 mai : Héremence 8 h. ; Vex 10 h. ; Euseigne 11 h. 30 ; Haudères 14 h. ; Evolène 16 h.
- 20 mai : Liddes 8 h. 30 ; Orsières 10 h. 30 ; Ferret 13 h. 30 ; Catogne 14 h. 30 ; Reppaz 16 h.
- 21 mai : Isérables 9 h. 30 ; Trient 13 h. 30 ; Finhaut 15 h.

A l'occasion de ces concours, il sera procédé également à l'approbation des taureaux en vue du service de la reproduction pendant la saison estivale. On n'autorisera que les taureaux portant la marque métallique fédérale.

Département de l'Intérieur.

Distinction. — Le Conseil fédéral a désigné M. le Dr Repond, de Monthey, et M. le Dr Tramer, de Soleure, comme délégués suisses au Congrès international de psychiatrie infantile qui aura lieu à Paris du 24 au 28 juillet.

Assurances. — Société suisse d'assurances générales sur la vie humaine à Zurich. — Nous publions dans le supplément les résultats de l'exercice de 1936. Rappelons que l'agent général pour le Valais est M. Edouard Pierroz, à Martigny.

Assemblée des délégués de la Fédération des Sociétés de Secours mutuels du Valais et Caisse d'Épargne du Valais

L'assemblée des délégués de cette importante et utile fédération a eu lieu hier jeudi dans la vieille ville d'Againe, qui prépare activement le Tir cantonal.

Séance administrative

A 10 h., M. Benjamin Meizoz, député, ouvre la séance, qui a lieu dans la salle de gymnastique, en souhaitant la bienvenue aux participants et en rappelant que St-Maurice fut, grâce au Dr Beck, d'illustre mémoire, le berceau de la mutualité en Valais.

M. René Spahr donne lecture du protocole de l'assemblée de 1936 à Sierre, qui est immédiatement adopté ; puis il présente le rapport du Conseil d'administration, des contrôleurs de l'Union des Banques régionales et des censeurs.

Ce rapport rappelle la mémoire de M. Ami Ribordy, caissier correspondant à Sembrancher, et Jean Travelletti, fondateur de la section de Vex, qui tous deux sont décédés depuis la dernière assemblée. Les délégués se lèvent pour honorer leur mémoire.

La Fédération compte à fin 1936, 5188 membres soit une augmentation de 75 par rapport à 1935 ; elle a versé aux membres en indemnité de chômage, frais médicaux, de funérailles et divers la coquette somme de fr. 149.355,15 ; elle a encaissé au total en cotisations, subsides et recettes 177.075,40 francs, ce qui donne un boni d'exercice approximatif de 27.720 fr.

M. Spahr signale le conflit qui a surgi avec la Sté des médecins, conflit qui est en voie d'arrangement.

Abordant la gestion de la Caisse d'épargne, le rapport déclare que la situation de cet établissement est très bonne. La nouvelle direction a justifié la confiance mise en elle et soit l'organe de contrôle des Banques régionales, soit les censeurs ont rendu hommage à son activité.

Les sièges de Monthey et Sierre sont devenus des agences ; M. Adolphe Ribordy a été désigné comme correspondant de Sembrancher, en remplacement de son père.

En ce qui concerne la dévaluation intervenue en automne dernier, il n'est pas possible d'en mesurer les conséquences. Il y a une reprise des affaires indiscutable.

Cet excellent rapport, qui fait honneur à son auteur, est longuement applaudi.

M. Paul Boven, qui assume la direction de la Caisse d'épargne, apporte divers renseignements complémentaires : au cours de 1936 il a été procédé à l'épuration du contentieux, à l'assainissement du portefeuille et à une réorganisation interne.

Le bénéfice réalisé : 52.389 fr. 93, est réjouissant et la liquidité est abondante ; elle est de 7 fois le minimum imposé par l'ordonnance fédérale sur les banques.

Après une discussion à laquelle participent no-

tamment MM. Henri Desfayes, A. Fama, M. Gard, les rapports sont adoptés et décharge est donnée au Conseil d'administration à l'unanimité.

Une page est tournée.

La Caisse d'épargne du Valais Société mutuelle

Il est ensuite procédé à la discussion des nouveaux statuts imposés par les ordonnances sur les banques et la situation.

Comme on le sait, la première société mutuelle fut fondée à St-Maurice en 1852. Le 9 mai 1875 eut lieu à Sion la réunion générale des sociétés de Secours mutuels du canton qui décida la fondation d'un comité cantonal.

Le 8 février 1876, c'était la fondation de la Caisse d'épargne qui réalisa la première année un bénéfice de 502 fr. 95 ; en 1880, il était de 1003,45 fr., en 1915 de 8700 fr., en 1930 de 36.000 fr., etc.

Actuellement, pour qu'elle réalise son but, être à la hauteur de la situation, une réorganisation s'impose. Dorénavant la Fédération et la Caisse d'épargne seront deux organes distincts, étant entendu du reste que les bénéfices reviennent toujours à la Fédération des Secours mutuels.

L'ancienne appellation étant trop longue, le registre du commerce a autorisé la raison sociale suivante : **Caisse d'épargne du Valais.**

Les nouveaux statuts sont donc adoptés et il ne nous reste qu'à souhaiter que la nouvelle page qui s'ouvre enregistre un développement toujours plus grand de la mutualité en Valais.

Le banquet

Le banquet fut servi dans la grande salle de l'Hôtel des Alpes par les soins de M. Jean Rausis, son tenancier.

M. Avanthey, président de la section locale, souhaite en termes excellents la bienvenue à M. Fama, conseiller d'Etat, à M. Amacker, président de la ville, à la presse et aux délégués.

Une fois que les appétits se sont calmés, M. Amacker apporte le salut de la municipalité et de la population de St-Maurice ; il se flatte d'être lui-même un mutualiste, fils de l'ancien porte-drapeau de la section, et félicite la section locale et son comité de leur intelligente activité.

M. René Spahr remercie éloquemment, et des cars transportent les délégués à Mex, où ils visitent les travaux du St-Barthélemy, sous la direction de M. Gex, ancien président de Mex.

Ce fut une magnifique promenade et au déclin de cette belle journée, chacun regagna son foyer, fortifié dans l'esprit de solidarité qui doit régner entre les hommes.

Le comité de la Fédération est composé comme suit : président Benjamin Meizoz ; vice-président Dr Charvoz ; secrétaire René Spahr ; membres : Abel Delaloye, Jordan, M. Gard et A. Sauthier.

Mr.

Nouvelles du Valais

Charrat. — 51^{me} festival des fanfares villageoises du Centre. — Deux jours seulement nous séparant de cette importante manifestation artistique et politique. Aussi le Comité d'organisation déploie-t-il une activité fébrile secondé utilement par les sous-comités et même une partie de la population.

C'est dire que toute sera au point pour recevoir dignement nos amis et hôtes d'un jour. Grâce aux décorations effectuées avec beaucoup de goût et de soin, notre modeste village a revêtu un air sympathique et coquet. Dame nature elle-même, en veine de générosité, s'emploie activement à faire de nos poiriers et pommiers des bouquets charmants ou des gerbes magnifiques.

Ce sera en un mot la parure des grands jours et nous ne doutons pas que les radicaux valaisans répondront nombreux à l'appel chaleureux que nous leur adressons.

Accourez donc, amis musiciens et autres visiteurs ! Accourez de la montagne, accourez de la plaine. Dans un cadre charmant de verdure et de fleurs, vous oublierez un instant vos soucis et vos peines.

Vous trouverez chez nous accueil sympathique, De l'entrain, de la joie, voire même quelque chose de mieux

Qui donne chaud au cœur et nous rend plus lyriques Une table bien garnie et des vins généreux.

Festival de Charrat. — La Cie du Martigny-Orsières accordera aux voyageurs se rendant au Festival de Charrat, dimanche 9 mai, le billet simple course valable pour le retour le même jour à destination de Martigny CFF.

Le feu à la forêt. — (Inf. part.) L'autre jour, le feu éclatait dans une forêt au-dessus de Miège, au lieu dit « Monnaz ».

Immédiatement alertés, les pompiers de Venthône et de Mollens purent maîtriser l'incendie qui s'étendait à une centaine de m² de bois.

La forêt sinistrée appartient aux communes de Miège, Mollens, Randogne, Venthône et Veyras.

La police de sûreté ouvrit tout de suite une enquête sur les causes de l'incendie et grâce à l'empreinte d'un talon, elle put en découvrir les auteurs responsables.

Il s'agit des nommés Rossier et Mounir, qui ne paraissent pas jouir de toutes leurs facultés mentales et qui avaient mis volontairement le feu à des branches de sapin sèches.

Un camion contre une voiture.

(Inf. part.) Au lieu dit « Neubrück » sur la route de Viège à Stalden, le camion de M. Walter Willner de Grächen a coincé la voiture de M. Ferdinand Eggel de Naters contre un talus, en voulant la devancer à un tournant assez étroit. L'automobile a subi des dégâts matériels.

L'enquête a établi qu'au moment de l'accident, le camion déambulait au milieu de la chaussée.

Une vache atteinte par une auto.

(Inf. part.) Au village de la Souste, une automobile étrangère ne put éviter un troupeau qui cheminait au milieu de la route, et elle a blessé grièvement une vache.

Tir cantonal. — La journée genevoise.

Fixée au dimanche 16 mai, cette journée aura une ampleur exceptionnelle grâce au concours de la fédération cant. genevoise de tir, des Stés patriotiques, politiques, de gymnastique, militaires et d'étudiants qui viendront de Genève à St-Maurice avec leurs drapeaux. Le comité d'organisation s'est efforcé de donner à cette manifestation un caractère de fête populaire en intéressant par un programme de circonstance, non seulement les tireurs mais tous ceux qui aiment le Valais.

Alors que les tireurs se donneront rendez-vous au stand de Vérollez, la ville de St-Maurice recevra magnifiquement ses invités. A l'arrivée du train spécial, un cortège se rendra à l'Hôtel de Ville, conduit par l'Harmonie de St-Maurice, la musique municipale de la ville de Genève et sa batterie de 16 tambours. Les autorités genevoises participeront à ce cortège, soit les délégués du Conseil d'Etat, du Grand Conseil, du Conseil administratif et du Conseil municipal précédés des huissiers cantonaux et municipaux en manteaux rouge et jaune.

A midi le dîner à la cantine aux productions de l'Againoise ; à 14 h., concert de la musique municipale de la ville de Genève. A 16 h., un cortège parcourra les rues pavées. Le soir, « Terres romandes ».

Dimanche 9 mai Fête des Mères
N'OUBLIEZ PAS VOTRE BONNE MAMAN
TAIRAZ, confiseur, aura dès SAMEDI, un immense choix de Tourtes bien crémeuses

Recrutement 1937

Les jeunes gens nés en 1918 auront à se présenter dans quelques jours au recrutement militaire. De nouvelles instructions sont données aux experts quant aux renseignements à demander aux conscrits, renseignements ayant trait aux leçons de gymnastique reçues pendant la scolarité obligatoire et sur l'activité sportive de chaque conscrit :

Scolarité obligatoire : Dans quel canton avez-vous fréquenté les écoles pendant le temps de scolarité obligatoire ? Combien d'années ? Avez-vous reçu un enseignement régulier de la gymnastique à l'école ? Combien d'heures par semaine ? Pendant combien d'années ? En cas de réponse négative : L'enseignement de la gymnastique a-t-il été remplacé par la pratique du ski, du patinage, de la luge, de la natation, d'excursions ? Avez-vous été dispensé de la gymnastique par le médecin ?

On entend par scolarité obligatoire : la durée prévue par la loi de l'obligation de suivre les classes de l'école.

On entend par enseignement régulier de la gymnastique à l'école conformément à l'ordonnance du Conseil fédéral : une gymnastique exercée au moins pendant 2 h. chaque semaine au cours de toute l'année scolaire. Par irrégulier : le fait d'avoir des leçons occasionnellement, par exemple en cas de beau temps ou en été (manque de local de gymnastique).

Est considéré gymnastique scolaire : la pratique du ski, du patinage, de la luge, de la natation, etc.

Écoles secondaires. Ecoles professionnelles : Après avoir achevé le temps de la scolarité obligatoire, avez-vous fréquenté d'autres écoles ? Lesquelles ? Y avez-vous reçu régulièrement un enseignement de la gymnastique ou fait des exercices gymnastiques ? Combien d'heures par semaine ? Pendant combien d'années ?

Enseignement préparatoire de la gymnastique : Avez-vous suivi l'enseignement préparatoire de la gymnastique ? Combien de cours ?

Instruction préparatoire avec armes : Avez-vous suivi un ou plusieurs cours d'instruction préparatoire avec armes ? Combien de cours ?

Cours de jeunes tireurs : mêmes questions.

Corps de cadets : Avez-vous reçu l'instruction donnée par un corps de cadets avec enseignement de tir ?

Membres de sociétés de gymnastique ou sportives : Après le terme de la scolarité obligatoire, avez-vous été, ou êtes-vous encore membre actif d'une ou de plusieurs sociétés de gymnastique ou sportives ? Pendant combien d'années ?

Quels genres de gymnastique ou de sport avez-vous pratiqués depuis votre libération de la scolarité obligatoire « comme membre d'une société ou pour votre propre compte ? »

Les résultats de l'examen pouvant influencer sur l'incorporation répondant au désir de l'homme, nous recommandons vivement aux intéressés de se donner toute la peine possible.

Ed. Berger, expert aux examens de gymnastique.

Bourg St-Pierre. — **Nécrologie.** — Dans la nuit de lundi 3 crt est décédé, des suites d'une pneumonie, M. François Balleys, entrepreneur postal depuis plus de 35 ans ; M. Balleys fit partie, 24 années durant, du Conseil communal, dont il fut le président pendant 8 ans.

C'était un administrateur avisé et compétent. D'un caractère droit et enjoué, il avait toujours des paroles aimables et des conseils de bon aloi pour ses concitoyens. Ses convictions radicales avancées lui valurent, il y a une vingtaine d'années, quelque obstruction de la part des supérieurs de l'Hospice du Gd St-Bernard, qui lui refusèrent les écuries pour loger les chevaux de la diligence postale.

L'Administration des Postes intervint énergiquement et obtint satisfaction. L'ami François avait renoncé à fonder un foyer, tellement il était attaché à son neveu et à sa nièce, qu'il aimait comme ses propres enfants.

Sa constante bonne humeur et ses inestimables qualités d'ordre et de ponctualité dans toutes ses fonctions lui avaient acquis la sympathie générale.

Le parti radical perd en lui un de ses meilleurs soutiens.

Que nos amis François et Robert Balleys, conseiller, ses neveux, et sa nièce Alice, veuillent bien accepter ici l'hommage de nos sincères condoléances.

Des amis.

— L'ensevelissement a eu lieu jeudi.

Une collision à Brigue.

(Inf. part.) Un camion appartenant à M. Alexis Franken de Glis est entré en collision avec un autre camion conduit par M. Louis Genoud d'Ayer et appartenant à Mlle Madeleine Epiney.

L'accident s'est produit à l'intérieur de Brigue et les deux conducteurs sont indemnes. Mais les dégâts matériels ont importants.

A propos de subsides. — Nous avons reçu du président de la Fédération valaisanne d'aviculture un article démentant le fait que des subsides pour les poulaillers modèles aient été versés à des personnes qui n'avaient rien réclamé.

Comme, d'autre part, on nous confirme le fait, nous procédons à une enquête dont nous publierons les résultats.

Air - France

On nous écrit : M. H. Lesieur, de la Cie Air-France recevait mercredi dernier au Lausanne-Palace ses amis et représentants à un dîner, après un apéritif servi au bar et consistant en un excellent Montiboux de la maison Orsat. Nous avons remarqué autour de la table décorée avec soin et sous l'expertise direction de M. L. Poltera, directeur du Palace, MM. Lesieur, directeur de la Cie Air-France, Charpentier, chef d'escala à Genève, un des meilleurs pilotes de cette Cie, Privat, chef commercial de cette Cie en Suisse, le colonel Lavanchy de Lausanne, Faillietaz, directeur du S. I. à Lausanne, Perret, rédacteur à la Gazette des étrangers, Merle de la Chambre française de commerce, Alblas, directeur du S. I. de Montreux, Joseph Kluser, hôtelier à Martigny, etc. Au dessert, M. Lesieur remercia ses amis et collaborateurs au nom de la Cie Air-France et fit un exposé sur le développement de cette société qui a pris un essor considérable ces dernières années ; en 1936 elle transporta plus de 80.000 passagers ainsi que 40 mille kg. de poste et ceci sans le moindre accro. Il termina son exposé et donna rendez-vous à ses amis à Paris.

Puis au nom de tous M. le colonel Lavanchy remercia M. Lesieur.

J. K.

La vie sédunoise

Un nouveau bâtiment des postes

Il est question depuis longtemps de construire à Sion un nouveau bâtiment des postes.

Ce projet qui fit l'objet d'un examen des Chambres fédérales est en bonne voie de réalisation.

Une commission du Conseil des Etats et du Conseil national siège actuellement à Sion pour étudier ce problème et lui donner sa solution prochaine. Une première conférence a eu lieu jeudi.

M. le conseiller fédéral Pilet-Golaz, qui devait assister aux travaux, s'était fait excuser.

M. Hunziker, directeur général des postes, présente un rapport sur la question et M. l'architecte Brenni le complète de quelques explications techniques d'un vif intérêt.

Rappelons que le nouveau bâtiment qui serait édifié à l'avenue Pratofori coûterait 700.000 fr.

Mais le bâtiment actuel étant vendu pour 400 mille francs à la ville de Sion, c'est en réalité un sacrifice de 300.000 fr. que devrait consentir la Confédération, et nous pensons qu'elle acceptera de le faire.

A la tête de la délégation du Conseil des Etats figure M. Altweg, de Thurgovie, et à celle du Conseil national M. Muheim, député radical du canton d'Uri.

C'est M. le conseiller national Camille Crittin qui est chargé de représenter le Valais à ces délibérations.

Hier soir, nos hôtes ont été conviés à un banquet à l'Hôtel de la Paix.

M. Maurice Troillet, président du Gouvernement, s'était joint à eux, ainsi que MM. Kuntschen et Victor de Werra, président et vice-président de la commune de Sion.

Aujourd'hui — vendredi — la commission fédérale visitera les locaux du bâtiment des postes et pourra se rendre compte ainsi de leur notoire insuffisance.

Puis elle ira sur les lieux destinés au nouvel édifice et c'est à l'issue de cette visite qu'elle prendra sa décision définitive.

Nous souhaitons pour le bien de la ville de Sion qu'elle adoptera un préavis favorable et que les Chambres fédérales n'hésiteront pas à voter le crédit nécessaire à l'élaboration de l'œuvre.

La prochaine fête des vendanges

Un comité d'initiative, à la tête duquel nous trouvons M. le Dr Wuilloud, vient de se former à Sion, pour préparer, dès maintenant, la prochaine fête des vendanges.

Les expériences des années passées permettront aux organisateurs de donner à la manifestation un caractère à la fois plus digne et plus original et de lui conférer le vrai cachet du vieux pays.

Un grand cortège est prévu qui réunira plus de 1200 participants et qui évoquera la vie ardente et besogneuse de la famille valaisanne.

Toute note discordante ou toute faute de goût seront bannies impitoyablement des groupes qui devront symboliser le Valais dans ce qu'il y a de plus pur et de plus beau.

Le folklore ainsi sera scrupuleusement respecté.

Le programme définitif de la fête n'est pas encore arrêté; mais on prévoit une représentation théâtrale à la cantine, et l'on jouera probablement à cette occasion une pièce inédite en trois actes du jeune écrivain valaisan Maurice Zermatten, dont on se plaît, une fois de plus, à souligner la probre activité littéraire.

On attend avec plaisir ces journées qui doivent nous révéler bien des surprises heureuses.

Le concert de l'Harmonie

L'Harmonie a retrouvé, jeudi soir, ses amis fidèles. Son concert de printemps qu'elle avait consciencieusement préparé lui valut de nouveaux encouragements et de plus grandes sympathies.

Sous la direction de M. Viot dont l'autorité n'exclut ni le tact, ni la finesse, elle est parvenue à des résultats heureux et se montre en progrès constants. Plus elle acquiert de sûreté et plus elle devient sévère envers elle-même et cet effort d'amateurs doués pour atteindre à un art plus grand à quelque chose à la fois de noble et de touchant.

Loin de la rebuter, les difficultés l'exaltent et l'on applaudit fort à son interprétation de Wagner qui permit à son auditoire attentif de découvrir ses possibilités les meilleures.

Un corps de musique est ce qu'en fait son chef et c'est d'abord M. Viot qu'il convient de féliciter des succès de l'Harmonie. Il a su lui inculquer, à force de patience et de volonté, le goût du bon travail, le désir d'un développement régulier, le dédain de l'interprétation banale ou facile.

Il a une fois musiciens dans un bel idéal et en l'en félicitant lui c'est à chacun d'eux qu'on rend un juste hommage.

M. Viot a fait de l'Harmonie un sensible instrument qu'on écoute avec un plaisir toujours renouvelé.

Une voiture endommagée

Un petit accident de la circulation est survenu au lieu dit la Plattaz près de la ville de Sion.

Comme un camion de la maison Tavelli se dirigeait sur Sierre et voulait devancer la voiture de M. Trost, boulanger, le conducteur de cette dernière emprunta un petit bisse et sa machine vint donner contre un mur.

Tout se borne heureusement à des dégâts matériels.

Un accident aux casernes de Sion

Comme le jeune Maurice Paley de Puidoux promenait un cheval rétif aux abords des écuries de la caserne, l'animal se cabra tout à coup et d'une ruade il jeta violemment son gardien sur le sol.

On releva le jeune homme qui souffrait d'une fracture de la jambe gauche et on le transporta à l'hôpital de la ville.

Les diplômés aux apprentis

Nous consacrons en première page un article aux examens des apprentis de banque et de commerce. En complément de nos informations, voici le palmarès de ces épreuves :

Boll René (Banque cantonale) avec le beau résultat de 1,06; Rouiller Eugène (Féd. Producteurs de lait) avec le résultat de 1,18; Lehner Rod. (Banque de Sion); Glemz Raphaël (Banque populaire de Sierre); Heldmer Edouard (Brigue); Meizoz Regis (Banque Suisse); Iten Rudolf (Banque pop. val.); Broccard Marcel (Banque cant., Sion); Genoud Gérard (Crédit sionnois); Dussex Albano (Banque de Sion); Delavy (Saverma, Martigny); Lambrigger André (Deslarzes et Vernay); Clausen Joseph (Banque de Brigue); Pont Fernand (Banque suisse d'épargne et du crédit); Joye (Lutz St-Maurice); Wirthner Albert (Crédit sionnois); Strupler Jean (Varone fruits, Sion); Cotter Léon (Chambre de commerce, Sion); Zurmühle Walter (Oggier, Sion).

Un accrochage au Pont de la Morge

Une voiture pilotée par M. Marius Revaz de Sion a accroché, au Pont de la Morge, un véhicule appartenant à M. Raphaël Quennoz.

La collision a occasionné des dégâts matériels, mais aucun des deux conducteurs n'a été blessé.

La vie à Martigny

Un bal renvoyé

Nous apprenons que le bal du Chœur d'Hommes, qui devait avoir lieu le dimanche 9 mai, est renvoyé à une date ultérieure, en raison du Festival de Charrat.

Pharmacie de service

Du 8 au 15 mai : Pharmacie Morand.

Un side-car contre un vélo

(Inf. part.) Une motocyclette conduite par M. Jules D., cordonnier à Lausanne, avec un side-car dans lequel avait pris place M. Louis V., de Pully, roulait dans la direction de Martigny à Vernayaz, quand à proximité de la Bâtiar, elle renversa un cycliste, M. Robert Brunner, qui venait en sens inverse.

Ce dernier a été blessé au visage et aux mains tandis que sa machine était fort endommagée.

Très correctement, le motocycliste est venu lui-même annoncer l'accident à la gendarmerie.

Groupe psychologique

La dernière séance du groupe d'étude psychologique qui devait avoir lieu lundi 10 est renvoyé au mardi 18 à la même heure et au même local. Le sujet traité est : la jalousie chez l'enfant.

Confédération

Roger Lévy condamné

Par jugement rendu, mercredi à 17 h., le Tribunal criminel de Morges a condamné Roger Lévy, pour faux et usage de faux, à 7 années de réclusion sous déduction de 199 jours de prison préventive, à 15 années de privation des droits civiques et aux frais. Il a donné acte aux parties civiles de leurs réserves. On se souvient que le ministère public avait requis huit années de prison et dix années de privation des droits civiques.

Prolongera-t-on les cours de répétition

Le Dépt militaire fédéral est en train d'examiner s'il ne serait pas indiqué de prolonger, au moins l'année prochaine, la durée des cours de répétition de 2 à 3 semaines, pour faciliter la transition entre l'état de choses actuel et la nouvelle organisation de l'armée. Cette prolongation permettrait de faire travailler comme il convient les nouvelles formations avec les armes nouvelles dont elles disposent. L'organisation militaire donne aux Chambres le droit d'ordonner des cours spéciaux en cas de réorganisation des troupes.

La braderie de Montreux

(Comm.) Montreux a décidé de brader les samedi 8 mai de 10 h. à 21 h. 30 et dimanche 9 mai de 11 h. à 19 h. C'est-à-dire que tout ce qu'il y a d'avantageux dans les magasins de la place sera étalé sur les trottoirs, offert à la convoitise des acheteurs qui, de tous côtés, s'empresseront à cette foire en plein air. Il y aura de tout à cette braderie, tous les genres de commerce ayant annoncé leur participation. Qui dit braderie, dit prix sacrifiés. Ce sera une occasion exceptionnelle de faire à bon compte tous ses achats. Les rues seront pleines de mouvement, de musique, de rires. Partout l'on trouvera une ambiance de fête, de gaieté. Comme les manifestations, même les plus prosaïques, ne vont jamais sans que l'on sacrifie aux joies de la table, on pourra se régaler de toutes les spécialités que les meilleurs maîtres-queux montreuens apprêteront à cette occasion. Voilà de belles journées en perspective.

Recul de l'effectif des véhicules à moteur en Suisse

Une publication récente du Bureau fédéral de statistique démontre que l'effectif des véhicules à moteur a diminué de septembre 1935 à juillet 1936 de 124,214 à 114,651 véhicules. La diminution de 9563 se répartit comme suit : 5469 motocyclettes, 3572 voitures de tourisme, 470 camions et voitures de livraison.

Ce recul est imputable certainement à l'augmentation des charges fiscales, en particulier à l'élévation en juin 1935 des droits de douane sur la benzine — qui, on le sait, grèvent ce produit d'une charge qui a passé en juin 1935 de 230 à 322 % de la valeur. L'effectif des motocyclettes a diminué de 17 %, celui des voitures de tourisme de 5 %, celui enfin des camions et voitures de livraison de 2 1/2 %.

A travers le monde

Une catastrophe aérienne

Un Zeppelin flambe - Près de cent victimes.

Jeudi à 19 h. 15, le Zeppelin allemand « Hindenburg » a fait explosion et s'est enflammé en atterrissant à Lakehurst. Le Zeppelin était arrivé à New-York avec 12 heures de retard sur l'horaire prévu. Il avait survolé New-York l'après-midi avant de gagner la base navale de Lakehurst. Il devait repartir à minuit pour l'Europe.

Les secours furent rapidement organisés mais il était impossible d'approcher de la masse incandescente. Le dirigeable avait à bord 39 passagers et 61 hommes d'équipage, dont le commandant Max Pruss et l'as aviateur capitaine Lehmann.

Le Zeppelin fit explosion au moment où il piquait vers le sol, et s'enflamma aussitôt et vint s'écraser au sol dans un bruit épouvantable.

C'était son 21^e voyage en Amérique. Il avait été gonflé avec de l'hydrogène, la Cie n'ayant pu se procurer de l'hélium en quantité suffisante.

Sur 100 passagers, il n'y aurait que 3 survivants. Ceux-ci ont échappé à la mort en sautant du dirigeable par les fenêtres au moment de l'explosion. Ils ne sont que blessés; les 97 autres sont morts.

Le soulèvement de Barcelone

Des troubles sanglants ont éclaté mercredi à Barcelone entre les troupes de la Généralité et les anarchistes. De violents combats de rues ont duré toute la journée, faisant plus de 400 morts et près de 1000 blessés graves. Le conflit s'est quelque peu calmé et un gouvernement provisoire de la Généralité a été constitué.

Un succès et une faiblesse

Le Gouvernement français vient d'enregistrer un succès et de donner une preuve de faiblesse.

Le succès c'est l'adhésion de principe que la Confédération générale du patronat et la Confédération générale du travail ont donné à la proposition faite par M. Léon Blum de proroger de six mois les contrats collectifs de travail signés en juin 1936 et dont le renouvellement faisait prévoir des difficultés sérieuses. Pour faciliter la trêve de l'Exposition, patrons et syndicats ont accepté, moyennant quelques conditions, de proroger les conventions en vigueur.

Par contre, le Gouvernement a compromis l'heureuse impression causée par ce succès en interdisant, de crainte d'incidents, le cortège traditionnel qui devait avoir lieu, dimanche matin, à l'occasion de la Fête de Jeanne d'Arc. Cette mesure a causé une émotion considérable dans la population catholique et dans les associations patriotiques. On rapproche naturellement cette interdiction de la liberté avec laquelle les syndicats ont pu défilé le premier mai avec leurs drapeaux rouges et en chantant l'Internationale.

Les troubles aux Indes

Un nouveau coup de main dans le Warzistan. Des coups de feu ont été tirés sur les camps des troupes britanniques à Mir Ali et Tal dans la province de Warzistan. Les lignes télégraphiques ont été coupées entre cette dernière localité et Miran Shas.

On évalue à 200 tués et à 157 grièvement blessés les pertes de l'ennemi dans les opérations qui ont eu lieu dans la vallée du Khaïra entre le 23 avril et le 3 mai.

En Turquie

Un grave incendie s'est déclaré dans une usine de munitions, près d'Ankara. Plusieurs dépôts d'obus ont sauté, provoquant des dégâts considérables. Il y aurait une cinquantaine de morts et autant de blessés. La catastrophe serait due à un court-circuit.

Les Sports

Match intercantonal

Hier jeudi, par un beau temps et une galerie assez nombreuse, s'est disputée la rencontre annuelle Valais-Vaud, à Montreux. Le match fut très plaisant à suivre et les deux équipes firent jeu égal. A la mi-temps le score était nul 1-1, mais dans la reprise les Vaudois marquèrent deux nouveaux buts et les Valaisans un. Pour la première fois depuis 4 ans, le Valais est battu par Vaud (3 buts à 2). L'équipe valaisanne jouait dans la composition suivante : Seewer (Sierre); Lorétan (Sion) et Barman (Monthey); Marquis I et II (Monthey) et Romagnoli (Martigny); Gerber (Sion), Zanoni (Chippis), Spagnoli (Martigny), Donnet et Forneris (Monthey).

Martigny I - Sion I

Dimanche 9 mai, dès 14 h. 30, grand match de football comptant pour le championnat valaisan, au Stade de Martigny, entre Martigny I et Sion I. Il sera intéressant de voir à l'œuvre le nouveau promu en Ilme ligue contre l'équipe de la capitale qui a prouvé dimanche dernier qu'il méritait amplement d'appartenir à cette ligue.

Fête cantonale de lutte à Sion

Voici le palmarès de cette fête si bien réussie :

Catégorie A, couronnes : 1. Fluckiger Willy, Langenthal, 57,60; 2. ex-aequo, Leuzinger, Sierre et Zimmermann, Bramois; 3. Mayor, Yverdon; 4. Grau C., Monthey; 5. Eichenberg, Lang.; 6. Dussex S., Ayent; 7. Guignard M., Monthey; 8. Jacquod L., Sion-Bramois; 9. Schenk K., Sion et Ruch W., Lang.; 10. Berclaz A. et Gard L., Sierre.

Prix simples : 11. Terretaz, Saxon et Chamorel, Monthey; Vogel R., Sierre.

Catégorie B, palmes : 1. Gunther G., Sierre 46,85; 2. Fardel H., Ayent; 3. Pellissier, Savièse; 4. Cretton M., Charrat; 5. Seiler E., Brigue; 6. Héritier R., Savièse; 7. Beney M., Ayent.

Prix simples : 8. Varone, Savièse; 15. Tschopp Louis, Sierre; 18. Bundi Léon, Sierre.

Cours de guides et guides-skieurs

Tous les trois ans, le Département de Justice et Police du canton du Valais charge la Section Monte-Rosa du C. A. S. d'organiser un cours de guides de montagne suivi d'un cours spécial pour guides-skieurs.

Le Comité de la section se trouvant à Martigny, la partie théorique se donnera dans cette localité et, pour la partie pratique des deux cours, professeurs et aspirants seront logés dans la spacieuse cabane du Trient de la section des Diablerets.

Le cours débutera le dimanche 6 juin par le rassemblement des aspirants à 17 h. en gare de Martigny. Du lundi 7 au jeudi 10 divers cours leur seront donnés par des professeurs qualifiés; durant cette période ils seront logés et nourris dans les hôtels de Martigny-Ville et Bourg tenus par des membres de la section.

Dans l'après-midi du jeudi 10 juin, les participants monteront à la cabane du Trient où auront lieu les exercices pratiques pour guides de haute montagne jusqu'au mardi 15 juin et ceux pour guides-skieurs du 17 au 21 juin 1937.

Les examens et le licenciement s'effectueront à Martigny le mardi 22 juin en présence du nouveau chef du Département de police, M. le conseiller d'Etat Albano Fama.

Les principaux professeurs, spécialement pour la technique de l'alpinisme et la partie pratique des deux cours, seront les guides réputés Alexandre Graven de Zermatt et Henri Theytaz d'Ayer. M. le Dr Selz à Bagnes fonctionnera comme médecin du cours.

Etranger

Une petite ville extra-féministe

Une petite ville de l'Etat de Kansas (Etats-Unis), New Altony, peut être considérée comme le paradis des femmes. En effet, toutes les autorités de la ville sont représentées par le sexe faible, les charges de maire, des cinq conseillers municipaux, de receveur des PTT, de juge de paix et de percepteur y étant exercées par des femmes. Et ces dernières certifient que c'est la cité la mieux gouvernée de toute l'Amérique!

Disons cependant que les gendarmes et les sapeurs-pompiers y sont des hommes.

Pour les ascensions stratosphériques

La chambre stratosphérique hermétique construite par l'ingénieur soviétique Tcherbakov, a été essayée avec succès. Un technicien, légèrement vêtu, non muni d'un appareil à oxygène, se trouvait dans la chambre stratosphérique installée dans la cabine arrière de l'avion, afin d'en vérifier le fonctionnement. L'avion est resté dix minutes à une hauteur de 10.100 mètres. La température extérieure de l'air atteignait 55 degrés de froid; la température à l'intérieur de la chambre n'a pas été inférieure à 7 degrés au-dessous de zéro, et le technicien n'a pas ressenti le moindre malaise.

Monsieur Robert FRACHEBOURG, instituteur, et ses enfants Nelly, Jean, Marie-Hélène, Jacques et Michel, aux Marécottes;

Madame veuve Jean-Joseph BOCHATAY, aux Marécottes;

Madame et Monsieur Léon GROSS-BOCHATAY, instituteur, et leurs enfants, aux Marécottes;

Madame et Monsieur Alphonse LUGON-BOCHATAY, wattmann M.-C., et leurs enfants, à Vernayaz;

Madame et Monsieur David CABLE-FRACHEBOURG et leur fils, en Angleterre;

Madame et Monsieur César MORET-FRACHEBOURG et leurs enfants, à Salvan;

Les familles parentes et alliées,

ont la profonde douleur de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame

Nelly FRACHEBOURG-BOCHATAY

leur bien-aimée épouse, mère, fille, sœur, belle-sœur, tante, nièce et cousine, décédée pieusement aux Marécottes, dans sa 38^e année, le 7 mai 1937, après une longue et pénible maladie, chrétiennement supportée et unie des Saints Sacraments de l'Eglise.

L'ensevelissement aura lieu à Salvan le dimanche 9 mai, à 10 h. 30.

P. P. E.

Cet avis tient lieu de faire part.

La hausse des chaussures s'accroît de plus en plus, mais les stocks du Magasin Stöckli, à Martigny, sont énormes, et les commandes d'articles de printemps faites en 1936 déjà, vous permettront de vous chausser encore à des prix très bas. Les sandalettes d'été sont en magasin. Très grand choix d'articles forts pour la campagne.

Employé Meubles d'occasion

sérieux, actif et connaissant la branche dentées coloniales, est demandé dans un important commerce du Valais.

Faire offres écrites à la main sous chiffres O. F. 9887 M. à Orell Füssli-Annonces, Martigny.

A VENDRE

100 chaises

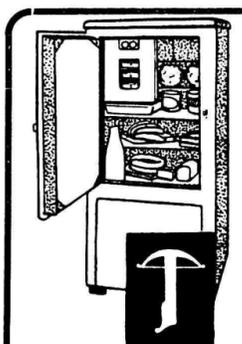
monture en fer, à l'état de neuf. — Faire offre au président de l'Harmonie des Alpes, Roche (Vaud) tél. 48.23.

Lit 1 place complet, matelas bon crin. Lavabo avec marbre. 1 petite armoire à glace (2 portes). 1 machine à coudre Singer + forme table, le tout en parfait état.

Demander l'adresse sous chiffres O. F. 103 à Orell Füssli-Annonces, Martigny.

Vos imprimés

à l'Imprimerie Nouvelle, Martigny A. Montfort.



Frigomatic

Installations frigorifiques automatiques pour le ménage, le commerce et l'industrie. FABRICATION SUISSE. Plus de 10.000 références en Suisse.

AUTOFRIGOR S. A. - ZURICH
Hardturmstr. 20. Tél. 58.860. Représenté par

JOSEPH MÉTRAL ED. SCHNYDRIG
MARTIGNY - TÉL. 61.443 SIERRE - TÉL. 51.142

Banque Populaire de Martigny

Dépôts à vue en Caisse d'Épargne à terme

Toutes opérations de banque

Notre Etablissement est contrôlé par les services fiduciaires de l'Union suisse de Banques Régionales

10.000 BOITES d'augmentation ces 4 dernières années. C'est la meilleure preuve des résultats obtenus avec la **PHOSFARINE PESTALOZZI** l'aliment idéal des bébés dans les pouponnières, hôpitaux, sanatoria. **FACILITE LA FORMATION DES OS** ! C'est le déjeuner fortifiant des anémiques et pour ceux qui digèrent mal. La grande boîte de 500 gr. Fr. 2.25 partout.

Le premier facteur du

Succès

pour toute entreprise commerciale ou industrielle est une comptabilité bien organisée ! Demandez pour la vôtre mon conseil

W. EMMEL
BUREAU DE COMPTABILITÉ SION Maison Marquis

NOUS RECOMMANDONS :

NOS **OBLIGATIONS** à 3 et 5 ans le placement au rendement élevé, stable et à l'abri de la baisse des cours,

NOS **CARNETS d'ÉPARGNE**, avec garantie spéciale, le placement de tout repos,

NOS **COMPTES COURANTS à vue**, le placement préféré du commerçant devant disposer de suite

Banque Populaire de Sierre
Capital et Réserves Fr. 1.018.000.— Fondée en 1912
Contrôle depuis 1932 par l'Union Suisse de Banques Régionales.



La vie met souvent à rude épreuve la patience des hommes. Ces jeunes fiancés n'avaient pas été favorisés par la fortune, et le jour si désiré de leur mariage paraissait encore bien lointain. Elle attendait; il attendait. Les mois, les années s'écoulaient. Il semblait vraiment que leur grand désir ne devait être qu'un beau rêve. La crainte et le doute, se glissant dans leurs cœurs, menaçaient d'empoisonner leur bonheur. Comment leur situation pourrait-elle jamais s'améliorer, en ces temps de crise et de chômage? Mais un jour, à pas de loup, la fortune s'annonça. Figurez-vous

III^{me} Tir Cantonal Valaisan, à St-Maurice
14-23 mai

Dimanche 9 mai, dès 14 h.

Tir d'Essai

Pas de finance de tir. Pas de répartition. Tous les tireurs sont invités. Le Comité de Tir.

Machines à écrire neuves et d'occasion. Rubans et PAPIER CARBONE. H. Hallenbarter, Sion

A vendre ou à remettre **Café - Restaurant** Rentabilité assurée. Offres par écrit sous chiffres P. 2601 S. Publicitas, Sion.

Pour le 1er juillet **ON CHERCHE Appartement** 3 chambres, avec ou sans salle de bain. — S'adresser sous chiffres 10517 à Orell Fussli-Annonces, Martigny.

MARQUE DÉPOSÉE

L'ORANJO

ne doit vous être servi qu'en BOUTEILLE D'ORIGINE spécifiant clairement sa provenance. Seul fabricant : **DISTILLERIE MORAND - MARTIGNY**

Publicité dans le Canton de Vaud ?

10.000 Lecteurs aisés se renseignent dans les colonnes de „LA REVUE“ DE LAUSANNE l'organe de la classe moyenne.

Tirage : 12 Août 1937

Prix du billet = frs. 10.—, la série de 10 billets = frs. 100.—. Paiement des lots par la Banque Cantonale Lucernoise. Envoi des billets contre remboursement ou versement du montant au compte de chèques postaux VII. 6700 Lucerne. Ajouter 40 cts. pour les frais de port, s. v. pl. Bureau de la Loterie: Hirschmattstrasse, 13, Lucerne.

ARVE 2 Loterie lucernoise pour la création d'occasions de travail

1 lot à 100.000 frs.	40 lots à 1.000 frs.
1 „ à 50.000 „	100 „ à 500 „
4 lots à 20.000 „	200 „ à 200 „
10 „ à 10.000 „	600 „ à 100 „
20 „ à 5.000 „	2.000 „ à 40 „
20 „ à 2.000 „	18.000 „ à 20 „
20.996 lots au total de 1.100.000 frs.	

En ces temps de crise, soutenez les maisons qui vendent des produits suisses et emploient des Suisses. — « Un pour tous, tous pour un » ne doit pas n'être qu'une devise inscrite sur nos écussons; mettons-la en pratique, aidons ceux qui en ont besoin, fournissons-leur du travail !

Vous aurez de beaux plants d'œillets par mes **PLANTONS** provenant d'œillets de qualité supérieure. Toutes les couleurs, 50 pièces fr. 3.85, 100 pièces fr. 5.85, franc de port. Indications pour traitement gratuits. Commandez de suite chez **M. PANELLA, Moosbrückstr. 29, St-Gall**

Pour les chaleurs Demandez notre boisson rafraîchissante

ORANGE-PERL DISTILLERIE PIOTA, MARTIGNY
Limonade, eaux minérales, sirops, liqueurs

A louer APPARTEMENT sur l'Avenue de la Gare, à Martigny, et pour date à convenir, un grand

très ensoleillé, 5 pièces, tout confort, eau, électricité, gaz, force.

S'adresser à l'IMPRIMERIE NOUVELLE, à Martigny.

CLOSUIT & C^{IE} BANQUE DE MARTIGNY

Maison fondée en 1871
Correspondants de la Banque Nationale Suisse

RÉCEPTION DE FONDS :

Comptes à vue 2.25 %
Caisse d'Épargne 3.50 %
au bénéfice des garanties légales.

à 3 et 5 ans 4 % et 4.25 %

Conformément à la loi fédérale sur les Banques, les comptes de notre établissement pour l'année 1936 ont été contrôlés par un office fiduciaire accrédité auprès de la commission fédérale des banques.

IMPRIMÉS

en tous genres, de luxe et ordinaires, livrés rapidement et aux meilleures conditions.

Imprimerie Nouvelle
MARTIGNY
A. Montfort

Sidecar CONDOR 848 cm³ Duplex mod. Armée 35, capotable, roue de secours, siège arrière, 11000 km., état de neuf; à vendre pour cause de non emploi. S'adresser sous 10506 à Orell Fussli-Annonces, Martigny.

A vendre dans superbe station d'étrangers du canton de Vaud

Buffet de Gare avec superbe jardin ombragé. Affaire en plein rapport. Adresser offres sous chiffres O. F. 10505 M. à Orell Fussli-Annonces, Martigny

Tout Montreux brade sur les trottoirs

Samedi 8 mai, de 10 h. à 21 h. 30
Dimanche 9 mai, de 11 h. à 19 h.

Plus de 100 comptoirs de vente De tout à bon marché

Tout ce que Montreux compte d'articles avantageux sera étalé sur les trottoirs. Spécialités soignées à prix modestes dans les restaurants et tea-rooms affichant les banderoles spéciales du bradage. — Dimanche 9 mai, dernier jour des billets du dimanche sur les C. F. F.

Poussins de race saine et productive, Leghorn 60 ct., 100 p. 55 fr.; Barnevelder 80 ct.; poules du pays 80 ct.; poulets dep. 3 fr. Fr. Ehrli, Bühl b. Aarberg (Berne)

Graphologie GRATUITEMENT vous recevrez en m'écrivant à la plume, une analyse de votre caractère. Joindre un timbre-réponse s. v. p. M. R. ANT, graph. 10, Echelettes, LAUSANNE.

Exigez partout „Le Confédéré“

Nos entrepreneurs

On nous écrit :

Samedi s'est tenue à Sion l'assemblée générale annuelle de l'association valaisanne des entrepreneurs. Elle a renouvelé son comité en confirmant à la présidence M. Jos. Dubuis, ingénieur et entrepreneur à Sion et en désignant comme membres MM. S. Antonioli, entr. à Sion, Valentini Valentin, entr. à Sierre, Emile Décaillet, à Martigny, et Kalbermatten Robert à Viège.

Le président a annoncé que le diplôme fédéral d'entrepreneur venait d'être délivré à Berne à M. Gianadda Robert à Martigny, M. Fournier Florentin à Sierre, M. Zufferey Alphonse à Sierre et le diplôme de maître-maçon à M. Pianzola, Brigue. L'assemblée extrêmement nombreuse a constaté la dureté des temps et le marasme dans lequel est plongée la profession d'entrepreneur par suite des restrictions apportées dans les constructions et spécialement dans celles des travaux publics du canton. Il s'est élevé une protestation contre la décision du Grand Conseil qui, dans un tel état de crise, a imposé une taxe nouvelle et extraordinaire de 200 fr. pour tout entrepreneur désirant soumissionner des travaux pour les administrations publiques.

Elle s'est élevée en particulier sur la façon dont cette taxe est perçue par l'Etat. Il suffit, en effet, de se présenter à la Caisse d'Etat avec les deux cents francs pour que le fonctionnaire vous inscrive d'office sur la liste des entrepreneurs sans qu'aucune référence ou preuve quelconque soit exigée pour justifier votre profession.

Ainsi donc le premier quidam venu est sacré « entrepreneur » par l'Etat du Valais, moyennant finance. Et cela se passe en un temps où tout est mis en œuvre dans toutes les professions pour organiser des cours d'apprentis, de perfectionnement et de maîtrise, et où la Confédération et les cantons organisent des cours de maçons, des cours de contre-maître de chantier, des examens d'entrepreneur pour améliorer et épurer cette profession.

L'assemblée a décidé enfin de se rallier à la proposition de l'office fédéral de conciliation pour que les heures de travail sur les chantiers soient réduites à 55 heures par la suppression du travail le samedi après-midi.

Souhaitons succès et avenir à cette profession qui tient une si large part dans l'économie publique de notre canton.

ENTRE JEUNES GENS

— Epatant, mon hôtel, il y a à table cinq ou six jeunes filles plus riches les unes que les autres.
— Alors, c'est une table-dots ?



FEUILLETON DU « CONFEDERE » No 15

Marie-Jeanne

Fille des Champs

ROMAN
DE MARCELLE DAVET

— Eh bien ? Après ?
— Après j'en mourrais.
Il dit, moqueur :
— Et Roger Natté, qu'en fais-tu ? Il te consolerait.
Elle répondit, farouche ?
— Crois-tu donc que je l'aime comme toi ?
Et ce cri était si sincère, si vibrant, que le cœur de Jean-Marie en fut remué.

— Pardonne-moi, ma petite sœur, je reconnais que je suis idiot avec cette manie de vitesse ; je ne recommencerai plus.

Et, jusqu'à Villefranche, il fut un chauffeur prudent, sérieux, conduisant sans à-coup, avec une régularité parfaite.

— Bien, cela ! approuva Marie-Jeanne, en descendant devant le magasin du Louvre. Voilà comment je comprends l'auto.

— Pour une future femme d'officier, tu n'es pas brave, jeta-t-il en riant.

— Avoue que c'est là de la bravoure inutile !
— Peut-être. Mais moi, j'adore jouer avec le danger, n'importe lequel, sous quelque forme qu'il se présente, c'est passionnant.

Reproduction interdite à toute personne n'ayant pas traité avec la Société des Gens de Lettres, Paris.

Un pays qui classe bien ses archives et d'une manière uniforme

Une étude parue dernièrement dans ce journal faisait connaître ce que l'on pourrait appeler le « code » de la classification décimale universelle. Les grands principes y étaient énumérés. Nous ne reviendrons donc pas sur son fonctionnement, mais nous citerons le bel exemple de son utilisation pratique que nous offre l'Union des villes néerlandaises.

L'Union des villes néerlandaises, considérant la grande utilité, voire même la nécessité qu'il y avait à classer uniformément, sur tout le territoire des Pays-Bas, les archives des communes, fonda en 1922 le Bureau d'enregistrement de l'Union des villes néerlandaises, dont l'activité est de pourvoir à l'application d'une méthode de classement des archives, uniforme pour toutes les communes néerlandaises et basées sur l'application du système des dossiers. En outre — en rapport avec ce champ d'activité — le Bureau est encore une institution de laquelle les communes peuvent recevoir des avis sur tout ce qui concerne la documentation communale (au sens le plus large du mot) ainsi que pour l'aménagement de ce service que pour l'emploi des fournitures y inhérentes.

recteur et deux régistres, lesquels fournissent recteur et deux régistres, lesquels fournissent aux municipalités soit oralement soit par écrit tous les renseignements relatifs à l'organisation de leurs archives, et enfin donnent tous les avis et éclaircissements dont les communes affiliées au Bureau pourraient avoir besoin. Toutes les communes affiliées au Bureau sont visitées à intervalles réguliers, dans la règle une fois l'an, une fois tous les deux ans dans certains cas.

Les communes contribuent aux frais de ces activités par le versement d'une cotisation annuelle, laquelle est fixée par un tarif qui varie pour chaque commune selon le nombre de ses habitants, ce qui représente en moyenne une cotisation annuelle de 50 florins. La première année, lors de l'organisation des archives d'une commune par le Bureau, celle-ci paye une cotisation plus haute, calculée également d'après le nombre de ses habitants et dont la moyenne est de 100 florins environ. Le budget annuel des recettes et des dépenses se chiffre approximativement à 25.000 florins.

Le Bureau de l'Union des villes néerlandaises a établi, pour le classement des archives, un plan d'enregistrement. C'est ce plan d'enregistrement qui se trouve à la base du classement des dossiers formés par les documents selon la méthode ci-dessus mentionnée. Grâce à ce plan les activités de la commune peuvent être divisées d'une façon systématique. Pour l'établissement de ce plan — confié aux soins d'une commission d'experts en question d'administration communale, de documentation et de classement des archives — on s'est inspiré du code de la classification décimale. Ce code qui indique une classification systématique des sujets de toutes les connaissances humaines donne à l'index 35, la définition que voici : administration publique ; cet index constitue la base fondamentale du

code de classification des archives et donne la distinction suivante :

- 35.0 L'organisation administrative en général,
- 35.1 Les opérations administratives,
- 35.2 La commune (en tant qu'organe),
- 35.3 La province (en tant qu'organe),
- 35.4 L'Etat (en tant qu'organe).

L'intérêt de cette classification réside dans la séparation faite entre les opérations administratives et l'organisation en général, de même qu'entre la commune, la province et l'Etat. Cette séparation permet à l'Etat d'établir toujours une distinction très claire entre « ce qu'elle fait » et « ce qu'elle est », ce qui est très important si l'on analyse le sens du mot administration.

Et cette séparation n'est pas d'application seulement pour les communes, elle joue également dans les services autonomes et les entreprises de la commune en tant qu'organes ayant à accomplir des fonctions déterminées. L'indication de ces fonctions est la même que pour les communes ; que la commune se charge elle-même d'une opération, ou que cette opération soit le fait d'un service ou d'une entreprise, la place réservée aux documents relatifs à cette opération reste dans les archives la même ; cette place dépend entièrement de l'objet dont il est question.

La distinction faite entre « fonctions » et « organisation » a paru commode étant de la plus haute importance pour obtenir un bon classement, surtout lorsqu'il s'agit du classement d'archives communales à opérer suivant une base uniforme.

Les subdivisions principales des fonctions des opérations de l'administration sont les suivantes :

- Propriétés. Travaux publics. Impôts.
- Ordre public.
- Moralité publique.
- Hygiène publique.
- Sécurité publique.
- Eaux.
- Trafic et transports.
- Production, circulation et distribution des marchandises.
- Travail.
- Assistance et prévoyance sociales.
- Instruction et éducation. Cultes.
- Défense nationale.
- Justice.
- Affaires intérieures.

Pour les diverses activités de l'administration qu'il s'agisse de commune, province ou Etat, ou encore de services et entreprises autonomes, la même classification est observée et une méthode identique est suivie pour la division des organes de la commune, de la province, de l'Etat, des services et entreprises. Il s'établit ainsi un parallélisme qui concourt encore à la simplification du plan d'enregistrement.

Le caractère systématique de ce plan a permis d'uniformiser le classement des archives communales et d'obtenir une unité dans une branche de l'administration où ne régnait jusqu'alors que chaos et arbitraire.

— Dépêchons-nous ! cria Jean-Marie ; si nous arrivons à Villefranche après l'heure convenue, Roger, connaissant ma manie de vitesse, va nous croire au fond d'un fossé.

Marie-Jeanne embrassa son oncle et s'installa auprès de son frère. Marcel se glissa dans le fond de la voiture.

— Amusez-vous bien, les petits ! recommanda l'oncle.

Et l'auto démarra doucement, franchit la grille, s'engagea le long de la route.

Alors, Marie-Jeanne, désireuse de se montrer aimable pour le cousin pauvre, dont la voix merveilleuse, si souvent, l'avait enchantée, se tourna vers lui et, gentiment, lui parla. Elle disait des choses quelconques, des mots qui n'avaient pas une grande valeur, mais le paysan attentif et grave, les recueillait en son cœur.

Chaque parole qui tombait de cette bouche fraîche comme une perle précieuse qu'il eût voulu enchasser en érin. Le regard bleu, candide et pur, qui se posait sur lui, l'enivrait. Il l'aimait. Sans espoir, sans but et même sans désir. Mais il n'était au pouvoir de personne au monde que cette chose ne fût pas.

Il l'aimait depuis le soir de juillet où, surgissant brusquement devant lui, elle avait ordonné d'une petite voix autoritaire ; « Marcel Lacombe, chantez encore ! » Souvent, il l'avait revue. De nouvelles visions d'elle demeuraient vivantes au fond de son cœur. Des travaux en commun les avaient réunis : les vendanges, les fenaisons, les moissons nouvelles et, l'hiver, pour certaines veillées, il était venu s'asseoir au foyer des jumeaux.

D'être le parent pauvre, on ne le méprisait pas, et personne ne le lui faisait sentir. Noël le traitait en égal, et cette enfant blonde, dont le fin visage maintenant se penchait vers lui, ne l'accueillait jamais qu'avec un sourire et des paroles d'amitié.

Le système adopté par l'Union des villes néerlandaises diffère d'une façon appréciable de ce que donne l'application du système des rubriques : cela s'explique par le fait que dans le plan d'enregistrement les diverses branches de l'activité communale sont indiquées et pourvues d'un index. Un tel plan élaboré sur une base plus concise ne revêt qu'une apparence de simplicité. Plus la concision est grande plus il perd en clarté pour qui doit s'en inspirer pour le classement des archives. En effet, constamment des doutes se présentent à propos de la place qu'un échange de correspondance devait occuper dans les archives. Il suscite des difficultés qui rendent impossible l'adoption d'une ligne de conduite continue. Il n'est possible de maintenir une continuité constante, indispensable pour des archives, que lorsque les diverses activités communales, et elles sont infiniment nombreuses, sont toutes numérotées.

La pratique a déjà catégoriquement prouvé qu'un plan d'enregistrement logique, systématique et détaillé est beaucoup plus facile à appliquer que des systèmes de rubriques en apparence plus simples. Aucun de ces derniers n'est capable de réaliser, dans le classement des archives communales, l'unité que donne l'application du système de l'Union des villes néerlandaises. La mise en pratique de ce système de classement des objets des activités communales mérite de retenir notre attention sur différentes méthodes de travail administratif, lesquelles ne sauraient être toutes exposées et expliquées dans un cadre limité comme celui de ce journal. Nous nous permettons de renvoyer le lecteur à la publication « Technique documentaire municipale », ouvrage que l'Union internationale des villes fait paraître.

Nous ajouterons que ce système de classement des archives de l'Union des villes néerlandaises est appliqué par plus de 465 communes de Hollande et que le nombre des communes adhérant à ce Bureau va en s'accroissant régulièrement. Le système est pratiqué tant par les petites que par les grandes communes. Les communes affiliées représentent un nombre d'habitants allant de 300 à 480.000.

C'est à notre avis un bel exemple d'utilisation pratique de la classification décimale universelle, laquelle commence en Suisse à être utilisée par certains grands organismes tels :

- la Société suisse des électriciens,
- le Concilium bibliographicum,
- Le Polytechnicum, tous trois à Zurich ;
- l'Administration des Postes,
- l'Administration des Télégraphes et Téléphones,
- l'Administration des CFF,
- l'Administration des Douanes,
- le Bureau fédéral de statistique à Berne.

Les fédéralistes ne verront-ils pas dans ce moyen une de ces innombrables dispositions qui conduisent à cette unification qui mène tout droit à l'antifédéralisme ? Ceci est une autre question. Notons simplement pour terminer que la classification universelle a vu le jour dans le plus grand pays organisé du monde, aux Etats-Unis, où l'on voit grand et où l'intérêt général dans tout prime l'esprit particulariste.

Louis-Joachim.

Dans son âme rude, mais droite, Marcel Lacombe ne ressentait ni envie, ni colère, parce que le destin l'avait créé, quoique de sang semblable, si différent de manière, de culture, de langage, de celle qu'il aimait. Il sentait que tout le séparait d'elle, que l'amour le plus grand ne comblerait jamais l'abîme, et il acceptait, dans une soumission complète, de n'être jamais rien pour celle qui lui était tout. Elle ne saurait même pas qu'il la chérissait. Avec quels mots le lui dire ? Il n'était pas assez instruit pour les trouver, et si, par miracle, des paroles lui fussent montées aux lèvres, il savait bien qu'il serait mort plutôt que de les prononcer.

Marie-Jeanne, la riche héritière de la Grand-Combe, s'en irait un jour au bras d'un autre. Cet autre serait son maître, son époux, son mari. D'avance, Marcel acceptait l'inévitable, mais il priait Dieu, en son âme, pour que l'échéance en fût reculée.

Qu'elle restât encore longtemps au beau domaine que pour l'amour d'elle il travaillait avec tant de joie !

Ah ! que ne lui soit pas enlevée trop tôt cette joie unique de sa vie, cette seule et incomparable lumière car, l'ayant perdue, il savait bien qu'il tâtonnerait à jamais dans les ténèbres.

Même sans espoir, il lui était doux de l'aimer ! Certes, ce garçon, né en pleine campagne, qui n'avait fréquenté que l'école primaire, n'avait rien de ce qu'il fallait pour s'analyser, s'étudier, et ce « moi » haïssable dont il est de mode dans la littérature contemporaine de tant s'occuper, ne l'absorbait nullement. Il ne désiquait pas ses moindres sensations ; mais il les éprouvait simplement, humainement, et d'aimer, et de souffrir, tout ensemble, lui était également doux. Pour rien au monde, s'il eût été capable de s'interroger là-dessus, il n'eût voulu que dans son cœur tout neuf cette impossible tendresse ne fût pas née. Elle était devenue sa vie même, et il en avait besoin comme de l'air pour respirer.

(à suivre)

51^{me} Festival des Fanfares Villageoises du Centre, CHARRAT
le 9 mai 1937 — CANTINE COUVERTE

A la Cible en 1837

Le tir cantonal valaisan va s'ouvrir sous les plus heureux auspices; quelques souvenirs centenaires peuvent le précéder.

Il n'y eut pas de tir fédéral en 1837, mais le 7 juillet 1836 les tireurs valaisans, Jeune et Vieille Suisse, étaient à celui de Lausanne avec leur orateur Maurice Barman, et campaient à Beaulieu. C'est ce que dit la récapitulation des tirs fédéraux de 1824-1874 de Feierabend, de 1876. Il cite également la bannière valaisanne en 1830 à Lucerne et dit qu'en 1828 à Genève 50 tireurs l'escortaient le 19 juin: beau discours de leur président, de Monthey, « d'Arbeluz » (plutôt Darbellay).

Et dans nos villages? A la Cible de Vouvry, l'exercice de 1836-37 sous le « capitaine » Ignace Cornut boucle par 35 tirs, en augmentation de 15 sur chacun des deux exercices précédents; les carabines ne chômaient donc pas. Au lointain tir fédéral de 1838 à St-Gall, cependant, trois tireurs seulement accompagnent la bannière présentée par Zen Ruffinen, député à la Diète. En 1839, tir cantonal à Sion (voir l'Album commémoratif d'Aarau de 1924), et la Cible de Vouvry fait 34 tirs en 1838-39, avec son « capitaine » Alexis Pignat.

Années critiques. A Soleure en 1840, Barman et Zen Ruffinen sont nos orateurs. Le tir cantonal de Monthey en 1843, cité par l'Album, a laissé de vagues traces dans « L'Echo des Alpes - Journal du Valais » du mois de septembre. On lui écrit de Monthey en date du 3: « Nous étions loin de penser qu'aux beaux jours de notre tir cantonal signalé par l'allégresse générale et les démonstrations de la plus franche amitié succéderait une semaine d'orages, que des citoyens armés », etc., récit des malheureux événements locaux suffisamment connus. Un autre No de l'« Echo » publie aux annonces pour le 14 septembre la vente à l'enchère de matériel provenant du tir, 20 cibles avec le plomb qu'elles contiennent, planches du stand et de la cantine. En même temps, le comité des actionnaires du tir prie les actionnaires en retard de verser leur dû. Au verso de la feuille il y a aussi du plomb, mais avec de la poudre et des carabines, des balles dans les chapeaux... passons.

La fréquence des tirs avait baissé dès 1840 à la Cible de Vouvry, qui se donna un tout nouveau règlement peu de jours avant le tragique mois de mai de 1844: cible à 3 cercles de 10, 20 et 30 pouces, valant, 6, 4 et 2 points. Il n'y a plus que 4 tirs annuels, ce qui dura jusqu'en 1870 où l'on revint à huit, en adoptant une cible à 10 points. Place à 1937! Z. Sch.

Mots pour rire UN ACOMPTE

Ikey entre en coup de vent au poste de police: — J'ai perdu un billet de cinq livres, déclare-t-il au brigadier de service. L'a-t-on rapporté ici? — Non, répondit le brigadier, seulement un billet de dix shillings. — Bon, réplique le brave Ikey, donnez-le moi comme acompte.

TOUJOURS LES MEMES!

A la cabine téléphonique publique: — Mais enfin, monsieur, allez-vous en finir? Voilà dix minutes que vous êtes dans la cabine et vous ne dites rien! — Je vous demande pardon, je parle avec une dame!

Recrutement 1937

Les examens de recrutement auront lieu à:

- Sierre, Hôpital, le 10 mai à 8 h., pour Sierre, Chipis et St-Léonard;
- Sierre, Hôpital, 11 mai à 8 h., pour Icoigne, Lens, Chermignon, Montana et Chalais;
- Sierre, Hôpital, 12 mai à 8 h., pour Val d'Anniviers, Granges, Grône, Miège, Veyras, Venthône, Randogne et Mollens;
- Vex, Ecole primaire, 13 mai à 8 h., pour sections de St-Martin, d'Evolène et de Vex;
- Sion, Arsenal, 14 mai à 8 h., pour Sion, sans l'Ecole normale, ni l'Ecole d'agr. de Châteauneuf;
- Sion, Arsenal, 15 mai à 8 h., pour Ayent, Arbaz, Grimisuat, Chamoson et élèves Ecole norm et ag.
- Sion, Arsenal, 17 mai à 8 h., pour Nendaz, Bramois Nax et Ardon;
- Sion, Arsenal 18 mai à 8 h., pour Conthey, Vétroz et Isérables;
- Sion, Arsenal, 19 mai à 8 h., pour Savièse, Leytron, Riddes et Vernamiège;
- Orsières, Ecole primaire, 20 mai à 8 h., pour Sembrancher et section d'Orsières;
- Bagnes, Maison communale, 21 mai à 8 h., pour Bagnes et Vollège;
- Martigny-Ville, Hôtel de Ville, 22 mai à 8 h., pour Charrat, Saillon et section de Martigny;
- Martigny-Ville, Hôtel de Ville, 24 mai à 8 h., pour Saxon, Fully et section de Vernayaz;
- Monthey, Ecole primaire, 25 mai à 8 h., pour Monthey, Collombey, Vionnaz et St-Gingolph;
- Monthey, Ecole primaire, 26 mai à 8 h., pour Massongex, Vouvry, Port-Valais, Troistorrens, Val d'Illicz et Champéry;
- St-Maurice, Ecole primaire, 28 mai à 8 h., pour section de St-Maurice, sans Massongex.

Examens des recrues trompettes, tambours et armuriers: à l' Arsenal de Sion, le 29 mai à 8 h.

Des recrues automobilistes: à l' Arsenal de Sion, le 6 octobre à 8 h. (Ne pas oublier permis de conduire et certificats).

Société suisse d'assurances générales sur la vie humaine, Zurich

Dans sa séance du 1er mai 1937, le Conseil de surveillance de la Sté, présidé par M. F. Wegmann, Dr en droit, a approuvé les comptes du 79e exercice (1936).

Les nouvelles assurances de capitaux se sont élevées en 1936 à 150,4 millions de fr. (exercice précédent: 143,2 millions), les monnaies étrangères ont été converties à des taux arrondis, d'après les cours de décembre, les nouvelles assurances de rentes annuelles à 5,5 millions (4,2). A la fin de l'exercice, le portefeuille des assurances en cours comprenait 1 milliard 764 millions (1 milliard 595) d'assurances de capitaux et 40,3 millions (36,7) de rentes annuelles. Les primes et intérêts encaissés se sont montés à 144,7 millions (127), les prestations d'assurance payées à 51,1 millions (47,2) et les répartitions de bénéfices aux preneurs d'assurances, à 19,3 millions de francs (17,7 millions de fr.).

L'excédent de recettes total, qui revient intégralement aux preneurs d'assurances, a permis de maintenir aussi pour l'année 1938 les taux élevés de participation en vigueur depuis 1930. Sur cet excédent, 20 millions (18,1) ont été prélevés pour les fonds des excédents des assurés, 400.000 fr. (400.000) pour les réserves de capitaux et 2 millions (2 millions) réservés pour la réduction des primes des assurances de groupes. Le total des fonds pour les répartitions futures aux preneurs d'assurances s'élève actuellement à 79,4 millions (76,5).

L'actif a passé de 765,5 millions à 844,3 millions de fr. Les différentes catégories de placements y sont représentées dans la proportion suivante: 2,12 % en immeubles; 49,89 % en hypothèques en premier rang; 31,02 % en prêts à la Confédération, à des cantons, des communes ou des corporations; 11,28 % en valeurs mobilières; 2,64 % en espèces en caisse, avoir en banque, etc.; 1,97 % en primes dues non encore échues, intérêts et loyers à recevoir; 1,08 % en avoir auprès des réassureurs et divers.

Ces valeurs servent à garantir, à l'égard des preneurs d'assurance, l'exécution des engagements contractés par la Sté. Les réserves mathématiques sont calculées en utilisant des bases techniques éprouvées, sans faire usage de méthodes permettant de reporter une partie des commissions d'acquisition sur les exercices ultérieurs. Tous les frais d'acquisition — aussi bien ceux de l'exercice 1936 que ceux des exercices précédents — sont donc entièrement amortis.

Au cours de 1936, le Conseil de surveillance a perdu un membre dévoué: M. Emile Maeder, Dr en médecine vétérinaire, cons. national et cons. d'Etat, à Gossau, St-Gall. Le 1er mai 1937, M. Guy de Montmollin, Dr en médecine, à Neuchâtel, a été élu membre du Conseil de surveillance.

Pour la femme

Petite Chronique de la Mode

La grande vogue des blouses

Complètement obligatoire du tailleur, elles partagent naturellement son succès, mais nous sommes loin du classique « chemisier ». Nous avons aujourd'hui une conception plus féminine de notre toilette, et même les modèles les plus simples pour le tout aller, nous les voulons gracieux, juvéniles, comme le gilet-blouse, par exemple.

Il faut avouer que la mode s'intéresse moins à ces modèles pratiques qu'à ceux plus élégants de l'après-midi et du soir, où la fantaisie trouve un champ plus vaste, des effets plus faciles; mais cela ne veut pas dire que l'on ne puisse réunir, dans un chemisier ou une blouse-gilet, le côté pratique, strict, et celui plaisant, une pointe d'originalité. Ce sera la recherche d'un tissu sortant de l'ordinaire, des boutons amusants, un col ou des revers d'une forme inédite.

La broderie entre aussi pour une bonne part dans nos corsages élégants d'après-midi, et cela sous bien des formes diverses, jours à fils tirés, broderie anglaise, soutaches. Les jours main se font sur un tissu uni; belle toile de soie naturelle ou batiste; décoration sobre, correcte et distinguée. La broderie ajourée est le plus souvent faite à la machine, nulle d'entre nous, je pense, n'ignore que c'est une branche importante de notre industrie, de notre richesse nationale, à ce titre déjà elle mériterait toute notre attention et notre sympathie; mais lorsqu'on voit les ravissantes choses que ces fabricants nous offrent et ce qu'on peut en faire, notre sympathie un peu descendante devient de l'enthousiasme! Les broderies ne se font plus seulement sur de la mousseline blanche, mais en toute couleur mode et spécialement en bleu marine.

Elles servent à composer non seulement des blouses légères mais aussi des tailleurs et des manteaux d'après-midi tout à fait charmants.

La dentelle transparente et épaisse, classique ou très fantaisie, fait également des corsages frais, élégants et agréablement ajourés, les plus nouvelles sont en Chantilly, en tulle brodé, les formes en sont simples, puisque la matière ne demande aucune garniture, mais cela fait quelque chose de très féminin.

Le fin linon orné de Valenciennes véritables fait aussi des blouses fraîches et habillées. Elles sont simplement ornées de quelques petits plis nervures, et d'un volant léger ourlé de dentelle. Celles de crêpe de Chine lingerie sont ajourées à la main ou ornées d'un monogramme en broderie matelassée, en point d'ombre, etc.

Pour le soir, le crêpe satin brillant ou le lamé, le satin matelassé, la dentelle de laine composent des corsages très élégants. On peut dire avec raison qu'actuellement un trousseau raisonnable et pratique se compose de trois costumes tailleurs et d'un jeu de blouses correspondant à: 1. un tailleur en tweed, ou tissu brouillé pour le matin, le voyage, les excursions et le sport, avec quelques chemisiers différents, flanelle, crêpe de Chine, toile de soie, toile de fil piqué; 2. un tailleur d'après-midi en beau lainage uni et des chemisettes élégantes en dentelle, en linon de fil, en crêpe de Chine, crêpe Romain, crêpe satin dans les tons clairs pastels et blanc; enfin, un tailleur du soir en dentelle de laine noire ou marine qu'accompagneront des corsages en lamé, en crêpe-satin, en satin matelassé.

Et dans cette nomenclature, n'oublions pas les ravissantes blouses tricotées ou crochétées, en bouclettes de lin, en fil à dentelle, dont il y a actuellement un grand nombre de modèles charmants.

Evidemment, le tricot ne sied qu'aux silhouettes minces et droites. Il faudra donc éviter de faire un travail inutile. Les clips continuent à mettre sur nos corsages l'éclat de leur métal et des pierres dont ils sont souvent ornés: mais on les emploie actuellement volontiers deux par deux; ils s'aggraffent à un col haut ou maintiennent près du menton le rabat de la cravate ou le jabot. Maniche.

BYRRH
VIN APÉRITIF AU QUINQUINA

RÉVEILLEZ LA BILE DE VOTRE FOIE

et vous vous lèverez le matin plus dispos

Il faut que le foie verse chaque jour un litre de bile dans l'intestin. Si cette bile arrive mal, vos aliments ne se digèrent pas, ils se putréfient. Des gaz vous gonflent, vous êtes constipé. Votre organisme s'empoisonne et vous êtes amer, abattu. Vous voyez tout en noir!
Les laxatifs ne sont pas toujours indiqués. Une selle forcée n'atteint pas la cause. Les PETITES PILULES CARTERS pour le FOIE facilitent le libre afflux de bile qui est nécessaire à vos intestins. Végétales, douces, elles font couler la bile. Exigez les Petites Pilules Carters pour le Foie. Toutes Pharmacies. Frs 2.25.

Choses et autres

Des avions attaqués par des pélicans

En raison d'une véritable invasion de pélicans le long des côtes de Californie, il fut décidé que l'aviation militaire procéderait à la destruction de ces gros oiseaux à coups de mitrailleuses.

En effet, plusieurs accidents d'aviation s'étaient produits ces temps derniers près des îles californiennes, accidents dus aux pélicans qui attaquaient les avions à coups de bec dans les vitres. Le lieutenant Nelson Brown fut ainsi attaqué alors qu'il pilotait un 17 North Rop et il ne dut son salut qu'à un miracle.

La fortune personnelle du duc de Windsor

Quand Edouard VIII abdiqua, l'on affirma qu'ayant abandonné brusquement tous ses titres et privilèges il se trouvait également tout d'un coup sans fortune, sans revenus ni pension d'aucune sorte. Les seules propriétés personnelles qui lui restaient étaient Fort-Belvédère et un ranch à Alberta dans le Canada.

On annonça ensuite que le Parlement, en raison de ses longs services comme prince de Galles, lui allouerait un traitement annuel, comme aux autres princes royaux.

Puis il fut question que la famille royale se cotisât pour assurer au duc de Windsor un revenu annuel en rapport avec son rang, sans faire appel au budget.

Aujourd'hui l'on annonce que, tout compte fait, le duc de Windsor n'a besoin ni d'une liste civile ni des secours de sa famille.

Les conseillers financiers de la Couronne ont examiné attentivement la situation embrouillée créée par le départ soudain de l'ex-roi et ils ont constaté que le duc de Windsor est le légitime possesseur, à titre purement personnel, d'une fortune évaluée à 750.000 livres sterling, ce qui fait une somme de plus de 15 millions de francs suisses, suffisante, même au prix actuel de la vie, pour « joindre les deux bouts ».

Surtout si, comme tout permet de le penser, la future duchesse de Windsor est une bonne maîtresse de maison.

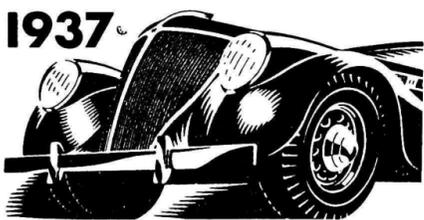
La lettre d'un humoriste

On vient de vendre, à New-York, une lettre inédite du célèbre humoriste anglais Jérôme, mort il y a deux ans. Cette lettre avait été écrite, au cours d'un séjour à New-York, à un restaurateur américain, chez lequel Jérôme avait traité trois amis, assez mal, si l'on en juge par ces quelques lignes:

« Cher monsieur, permettez-moi de vous informer qu'hier soir on nous a servi une omelette dans laquelle se trouvaient deux mouches. Or, j'avais commandé une omelette pour quatre personnes. N'estimez-vous pas qu'il serait, à l'avenir, plus convenable de mettre une mouche par personne ou de ne pas en mettre du tout? Recevez, etc. »

Encore un... qui ne soit pas qu'on peut se raser si vite, et surtout si confortablement, sans blaireau ni savon, avec le **RAZYVITE** qui laisse la peau bien fraîche et fleurant bon la lavande. La boîte de 125 gr. 1.80

CAFÉ - RESTAURANT - CONCERTS
Cuisine soignée CHAMBRES CONFORTABLES. Salles pour noces, bals et sociétés
HOTEL DE FRANCE LAUSANNE J. FALK



1937
RENAULT
PLUS BELLES
ET
MEILLEURES ENCORE
AUX
PRIX LES PLUS BAS

4 - 6 - 8
CYLINDRES
7/8, 12/13, 16/17, 21 et 28 CV
TOUS TYPES DE CARROSSERIES
SUR DEMANDE FACILITÉS DE PAIEMENT

GARAGES ET ATELIERS
RALPH ORSAT
SION

AVIS aux BOUCHERS-CHARCUTIERS

La Boucherie Neuenschwander
Avenue du Mail 17, Genève, Tél. 41.994
expédie cuisse, aloyaux, devant de bœuf, viande à saucisses aux prix du jour.
Se recommande.



Une bonne pipe de HORN ajoute encore à son plaisir de rouler.



Tout tabac portant la marque «le cornet» est toujours bon.

Jus de pommes **Ramsel**
qualité sans pareille

fermenté et sans alcool, en bouteilles ballons et fûts prêts, recommande le dépositaire
Fr. Schmutz laitier Sierre, tél. 51.325

ACHETER les produits
SAVERMA

c'est protéger l'industrie du pays.

SPÉCIALITÉS: Pâtes alimentaires marques «Bledor» Macaronis, Spaghettis et Cornettes «Les Gallinettes» Nouilles et Cornettes aux œufs frais. Semoule de maïs comestible.

En vente dans toutes les bonnes épiceries

A LOUER JOLI PETIT Appartement libre de suite, dépendance, chez Ferdinand LUISIER, Martigny-Ville.

L'allemand à l'Ecole TAMÉ BADEN 14
Cours de toute durée, à toute époque et pour tous. Prép. examens emplois fédéraux en 3 mois. Dipl. langues et commerce en 3 et 6 mois.

Occasion pour entrepreneurs, propriétaires de villas et installateurs

40 appareils, **Chauffe-Eau** électriques, 30-50-75-100-150-300 litres, «CUMULUS» «THERMA», «KUMMLER» à vendre d'occasion, en parfait état, garantis. — Ecrire à Louis DEBORNE, 15 Industrie, Genève. Tél. 29.276

Vente aux enchères à Martigny-Bourg

L'avocat Maurice Gross, à Martigny-Ville, agissant pour M. l'avocat Aloys Morand, à Martigny-Ville, vendra aux enchères publiques, au Café de l'Hôtel des 3 Couronnes, à Martigny-Bourg, le lundi 10 mai ct, à 13 h. 1/2, les immeubles suivants, provenant de l'HOIRIE PACCOLAT:

- art. 3596, fol. 5 N° 5, «Les Meillerettes», PRÉ, 3178 m²
- art. 3597, fol. 10, N° 54, «En Ziber», PRÉ, 1416 m²
- art. 3598, fol. 10, N° 56 a, «En Ziber», PRÉ, 2025 m²
- art. 3599, fol. 10, N° 62, «En Ziber», PRÉ, 1337 m²
- art. 1415, fol. 2, N° 295, Au Bourg, GRANGE, 32 m²
- art. 3653 fol. 2, N° 304, grange 86 m² et place 28 m²

Prix et conditions seront donnés à l'ouverture des enchères. M. GROSS, avocat.

Reclamez partout „LE CONFEDERE“